JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

15. OCTOBRE 1791.

Neque te ut miretur turba, laboret,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.

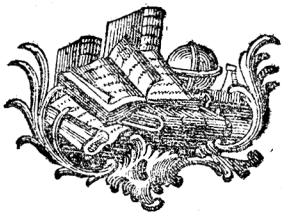

A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-Libraire, ſur le Vrythof.

Et ſe trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

15. Octobre 1791.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Sermons ſur divers textes de l'Ecriture-Sainte, par M. Romilly, Paſteur à Geneve (a) &c. A Geneve, chez Barde Manget & compagnie; à Paris, chez Crapart. 1791. 3 vol. in-8vo.

En annonçant ces Sermons, un périodiſte exhorte les catholiques à les lire, à raiſon des bonnes moralités qu'ils renferment, laiſſant à part les préjugés de l'auteur contre les

(a) Mort le 29 Octobre 1779, à l'âge de 41 ans; il a fourni divers articles à la compilation encyclopédique, & à quelques autres recueils alphabétiques.

dogmes catholiques. J'ai déjà obſervé * que cet avis n'étoit point du tout à ſuivre ; qu'il eſt auſſi inutile que dangereux. 1°. Parce que nous avons dans ce genre des Diſcours très-ſupérieurs, Diſcours faits par les plus grands orateurs du ſiecle paſſé & de celui-ci, Diſcours où la morale eſt unie au dogme qui lui donne la ſanction, & parfaitement d'accord avec lui. 2°. Parce que ſe prévenant pour un auteur d'une maniere quelconque, ne fût-ce que pour le ſtyle, on ſe prévient aiſément pour ſes ſentimens, & que cette prévention a été la ſource de plus d'une apoſtaſie. Du reſte, l'enchantement du ſtyle de M. Romilly n'ira pas juſques-là. Les vérités qui inſpirent le plus de chaleur & d'élévation à l'orateur qui ſait s'en pénétrer, ne donnent rien de cela à M. Romilly. Son ſtyle négligé & froid, préſente en même tems, par un contraſte aſſez ſingulier, des expreſſions recherchées. Nous citerons pour exemple, ce paſſage ſur l'immortalité, en applaudiſſant très-ſincérement à la ſolidité des raiſonnemens du prédicateur.

» La grande preuve de *l'immortalité de l'ame* » eſt commune & aux catholiques & aux pro» teſtans & à tous ceux qui raiſonnent. Dieu » a parlé aux hommes par la conſcience : il » a gravé dans l'ame de tous les peuples les » éternels principes de la juſtice ; il s'eſt donc » montré à nous comme légiſlateur : il doit » ſe montrer auſſi comme juge, l'un & l'au» tre ſont inſéparables. Or, la juſtice ſe fait» elle ici bas ? Non. Il eſt mille circonſtances » où le crime triomphe, tandis que l'inno-

* 1 Mars 1785, p. 334. — 1 Mai 1787, p. 12 & autres *ibid.* — Sentimens de S. Ignace de Lojola, 15 Déc. 1787, p. 612.

» cence gémit; où le méchant dévore ceux
» qui ſont plus juſtes que lui. Quoi! des ty-
» rans & des ſcélérats, après avoir bravé tous
» les tribunaux de la terre, n'auroient plus
» aucun tribunal à redouter! Après avoir ici-
» bas joué la bonne foi, tourmenté l'inno-
» cence, tout oſé pour ſe ſatisfaire; après
» avoir proſcrit toute loi, toute pudeur, la
» conſcience même; ces méchans, après avoir
» fondé leur puiſſance ſur leur noirceur, &
» ſur l'excès de leurs crimes l'aſſurance de
» leur impunité; ces méchans ſeroient enfin
» anéantis indiſtinctement avec ces mêmes
» juſtes qu'ils auroient perſécutés & qui au-
» roient tout ſouffert pour la vertu! A cette
» idée blaſphématoire, qui ne frémiroit d'hor-
» reur & d'indignation? O vertu! tu ne ſe-
» rois donc vraiment qu'un vain nom, un
» fantôme!... Si tout le ſyſtême moral ſe
» termine à cette vie, quelle horrible lacune
» dans le plan de la Providence, & quelles
» affreuſes conſéquences, prétendus philoſo-
» phes, vont réſulter de vos principes! En
» délivrant les hommes de la crainte ou de
» l'eſpoir d'un jugement à venir, n'ôtez pas
» à la foibleſſe, à la vertu malheureuſe, la
» ſeule reſſource qui lui reſte; aux grands,
» aux puiſſans, le ſeul frein qu'ils blanchiſ-
» ſent d'écume. Les loix humaines qui ne pu-
» niſſent que les grands crimes, ſuffiront-elles
» pour encourager tant de vertus de détail ſi
» intéreſſantes pour la ſociété? Suffiront-elles
» pour réprimer tant de vices qui minent in-
» ſenſiblement cette ſociété, ſappent les bon-

» nes mœurs & préparent de loin la chute » des empires? »

La ſcience de la légiſlation, par M. le chevalier Gaëtano Filangieri, conſeiller d'état au département des finances de Naples. Ouvrage traduit de l'italien. Tomes 6 & 7. A Paris, chez Cuchet. 1791. 2 vol. in-8vo.

* 15 Mai 1787, p. 81. — 1 Juin 1787, p. 164. — 1 Sept. 1788, p. 74. — 1 Mars 1789, p. 321.

CE que nous avons dit à pluſieurs repriſes de l'auteur & de ſes ouvrages *, peut ſuffire à apprécier ces deux nouveaux volumes : mais le jugement ſeroit trop favorable encore, ſi on s'en tenoit préciſément à cela. Car dans le mêlange de bonnes & de mauvaiſes choſes qu'on remarquoit dans les volumes précédens, la même proportion n'exiſte plus à beaucoup près. Les bonnes ſont devenues d'une rareté extrême : encore ne ſont-elles preſque jamais bien caractériſées. Ce que dit l'auteur de l'éducation, dont il prétend faire une affaire de magiſtrature, qui dépouillera les parens de leurs enfans pour en faire le jouet d'un empiriſme ridicule, eſt particuliérement révoltant. Mais les autres idées du faiſeur de ſyſtêmes (car il en fait ou en adopte de tout genre) ne ſont pas meilleures. Mais peut-être eſt-ce ici une attribution calomnieuſe qu'il ne faut pas facilement adopter. Ces deux volumes ſont-ils du même auteur que les autres? Cela ſe peut, ſuppoſé que le philoſophiſme du réformateur

Italien ſoit toujours allé en croiſſant. Mais peut-être auſſi eſt-ce l'ouvrage d'une main étrangere. Il y regne un ton de morgue & de vrai fanatiſme, une légéreté & une inconſéquence d'idées, & tant de ſpéculations creuſes, dangereuſes, tyranniques & impraticables, qu'on eſt fondé à douter que ce ſoit réellement une ſuite & une traduction de l'ouvrage italien, & à préſumer que c'eſt plutôt la production de quelque démocrate Pariſien, dont la tête n'aura pu conſerver une organiſation ſaine au milieu des mouvemens de la révolution.

Conſidérations chrétiennes ſur les ſouffrances par le R. P. Pinamonti. Nouvelle édition. A Maeſtricht, de l'imprimerie de P. L. Lekens. 1791. 1 vol. in-12. de 143 pag. prix 1 liv.

Fragmens de quelques Lettres choiſies du R. P. François Milley de la comp. de Jeſus, mort en odeur de ſainteté en aſſiſtant les peſtiférés à Marſeille, le 2 Septembre 1720. A Maeſtricht, chez Lekens 1791. 1 vol. in-12. de 121 pag. prix 1 liv.

Le premier de ces deux ouvrages eſt déjà connu & jouit du ſuffrage de toutes les perſonnes inſtruites de la morale chrétienne, & diſpoſées à la pratiquer (*a*). Le ſecond paroît

(*a*) Jean-Pierre Pinamonti, né à Piſtoie en 1632, entra chez les Jéſuites en 1647. Il fut le fidele

pour la premiere fois, les Lettres de ce zélé religieux étant reſtées juſqu'ici en manuſcrit. Rien n'eſt plus propre à inſpirer cette pleine confiance en Dieu qui fait le repos & la félicité de la vie, & une eſpece d'anticipation du bonheur à venir. C'eſt par un excès de vigilance ou d'inquiétude d'orthodoxie que le cenſeur (M. de Turmenyes, grand-maître de Navarre) dit : *Je ne crois pas qu'on puiſſe confondre ce ſaint abandon avec le quiétiſme.* Oh ſans doute que non : mais c'eſt bien une raiſonnable, délicieuſe & très-catholique quiétude ; c'eſt l'*invenietis requiem anima-*

---

compagnon du P. Segneri, & partagea ſes travaux apoſtoliques durant 26 ans. Il lui ſurvécut & paſſa encore dix ans dans cette carriere du zele & de la charité, juſqu'à ſa mort arrivée à Orta dans le dioceſe de Novare, le 25 Juin 1703. On a de lui un grand nombre d'opuſcules écrits en italien, dont pluſieurs ont été traduits en diverſes langues; entr'autres les *Conſidérations ſur les ſouffrances*, dont il eſt ici queſtion; & la *Synagoga diſingannata* (la Synagogue détrompée), où l'aveuglement des juifs & la vérité du chriſtianiſme ſont prouvés avec autant de préciſion que de force. Un autre de ces opuſcules, écrit en latin, a pour titre *Exorciſta ritè inſtructus, ſeu accurata methodus omne maleficiorum genus probè ac prudenter curandi*; on y trouve le diſcernement & la prudence unis au reſpect qu'on doit aux pratiques & aux ſentimens de l'Egliſe. Tous ces traités ont été publiés à Veniſe, chez Pezzana, 1742, 1 vol. in-4to. On a mis à la tête un précis de ſa Vie (*cet article manque dans la premiere édit. du Dict. hiſt. & ſe trouvera dans la ſeconde & dans le Supplément*).

bus veſtris (*a*). M. de T. ajoute : *C'eſt pour les ames pures & céleſtes qu'il écrit, les mondains ne l'entendront point.* Cela eſt bien vrai : & qu'eſt-ce qu'entendent les mondains dans la doctrine la plus ſimple de l'Evangile ? Mais l'on ne doit pas croire que l'auteur diſe des choſes fort extraordinaires, obſcures ou qui auroient beſoin de quelque favorable explication : les âmes qui réfléchiſſent ſur leur intérieur, & que l'humilité rend dociles aux avertiſſemens de l'eſprit de Dieu, compren-

(*a*) La douleur, la componction, les regrets les plus vifs d'avoir offenſé Dieu, ſont calmes & paiſibles. Le *peccavi Domino* de David, le *flevit amarè* de St. Pierre, étoient ſans agitation & ſans trouble. La ſituation contraire vient de la grande idée qu'on a de ſoi-même, de ſes vertus, d'un deſir de perfection rapporté à ſoi & non pas à Dieu. „ Tout „ ce qui nous jette dans le découragement, dit „ l'auteur, ne vient jamais de Dieu, mais du démon & de notre amour-propre qui ſouffre de „ nous voir ſi imparfaits & ſi foibles. Quand Dieu „ nous fait ſentir nos fautes, c'eſt avec une douceur & une bonté qui en rempliſſant l'ame de „ regrets & de componction, augmente ſa confiance „ en lui „. J'ai vu des gens chercher le quiétiſme dans cette doctrine auſſi évidente que digne de l'Eſprit-Saint. Le quiétiſme enſeigne qu'il n'y a pas de péchés pour les ames unies à Dieu ; & que dès-lors il ne faut pas s'en inquiéter. La vraie théologie dit qu'il faut pleurer ſes péchés ſans agitation, ſans ſe tracaſſer & s'abattre. Il eſt difficile de comprendre qu'on puiſſe confondre de tels diſparates, & cela à la faveur de la miſérable équivoque qui porte ſur le mot *quies*.

dront tout cela ſans effort. Dans tous les cas, l'intelligence, le ſentiment même de la choſe, viendra avec la condition demandée par un Pere. *Da amantem, & ſentit quod dico.*

Ces ouvrages ſont bien imprimés, d'une maniere tranchante & bien élaguée; comme la ſuite de Berault qui vient de paroître chez le même imprimeur. Le papier qui eſt beau, ferme & poli, paroîtra peut-être exceſſivement ſolide : mais c'eſt un beau défaut, ſi c'en eſt un, & qui contraſte avantageuſement avec le papier léger, tranſparent & abſorbant, qui ſert la légéreté de la typographie actuelle.

Antonii a Torre J. U. D. expoſtulatio cum Bonnoſo Reſchampio, id eſt, cum auctore libri, qui falsò inſcribitur : *Solida analyſis controverſiarum de diſpenſationibus & nuntiaturis.* 1789. 1 vol. in-4to. de 521 pag.

AUX nombreux & ſolides ouvrages qui ont paru dans ces dernieres années pour la défenſe du Siege apoſtolique & de ſes légats, il faut ajouter celui-ci qui me parvient un peu tard, mais qui eſt écrit de maniere à être accueilli dans tous les tems où la vérité & la juſtice ne ſont pas un rebut. Un anonyme, voilé du nom de Bonnoſus Reſchampius, étoit entré en lice en faveur des acéphales modernes, & avoit compilé tous les écrivains qui avoient paru fournir quelque aliment à ſa haine

contre le Siege de Rome. Son inutile & hétérodoxe travail eſt ici apprécié avec la plus impartiale juſtice. L'hiſtoire, le droit canon, la théorie de la poſſeſſion, l'exacte logique qui peſe les conſéquences naturelles de la primauté papale, fondée ſur la doctrine expreſſe de l'Evangile, tout cela concourt à détruire les ſophiſmes de Reſchampius. Ne pouvant entrer dans les détails d'une matiere amplement & ſupérieurement traitée par le pape lui-même *, je me contenterai de donner une idée de la maniere de l'auteur dans ce paſſage où il s'agit de quelques différens qui ont pu naître de tems à autre entre les papes & des évêques d'ailleurs très-reſpectables. „ *Inter ſanctiſſimos etiam Patres, quos Chriſti caritas & commune Religionis ſtudium arctiſſimè copulârat, diſſenſiones quædam extitêre nonnunquam. Neque enim aliter ferunt humanæ res. At nempè ſalvâ fraternâ caritate totum id accidit. Non enim tùm ad impugnandam Vicarii Jeſu-Chriſti ſupremam poteſtatem; non ad abrogandam diſciplinam longiſſimo uſu jam confirmatam actum eſt: non illæ diſſenſionis ſcintillæ propagatæ in vulgus ſunt cum ſummâ imperitorum offenſione, & bonorum incredibili dolore: non renovatæ ſunt ſopitæ lites, nec reſuſcitatæ jam compoſitæ querelæ: non maledici ſcriptores educti in aciem; nec iis tamquam voluntariis aut conductitiis militibus dimicatum: non hoſtes Eccleſiæ advocati in ſubſidium ſunt: non commotæ provinciæ & regna: non ex omni retrò antiqui-*

* 15 Mars 1791, p. 417.

tate conquiſitum fuit id, quod ad diminuendam ſacroſanctæ apoſtolicæ Sedis auctoritatem quoquo modo detorqueri poſſet. „

Ceux qui ſont au fait des reſſources favorites des ſavans du jour, comprendront ſans peine que Reſchampius n'a pu ſe diſpenſer de faire une ſortie contre les Jéſuites, & que c'eſt même là le morceau friand de ſon ouvrage. Car dès qu'il s'agit de l'Egliſe catholique, de ſa hiérarchie, de ſa diſcipline, de ſon unité, de ſon Pontife, de l'exiſtence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, des biens & des peines à venir, de tous les dogmes enfin de la théologie naturelle & de la théologie chrétienne, on conçoit qu'on doit mettre là du Jéſuite; afin que n'oſant pas attaquer de front des vérités dont le mépris ſeroit trop révoltant, on ſe donne la bonne grace de s'acharner ſur un cadavre. Voici comme notre auteur apprécie cette politique des docteurs tudeſques. „ *Tu nunc etiam hominum extinctorum manes larvaſque times; nec abs re: infinitum enim eſt eorum agmen qui calumnias adverſariorum Eccleſiæ ante propulſárunt, quàm tu illas contra apoſtolicam Sedem recoqueres. Horum nunc pii manes furiarum inſtar tibi videntur, quæ flagellis te inſectantur; quæ ſcribentem te interpellant, & obloquuntur: clamant de monumentis ſuis; clamant ipſorum libri; imò non libri, ſed bibliothecæ clamant, & clamant linguis propè omnibus & ubique terrarum; & clamabunt tunc maximè coram te cùm Dominus ad judicandum venerit. Cæterùm*

inanem laborem agis canes mortuos nunc perſequendo : non enim apud viros bonos invidiam, ſed deſiderium eorum accendis. »

Inſtitutionum juris eccleſiaſtici, publici & privati liber ſubſidiarius qui eſt iſagogicus, & principia ac fontes juris eccleſiaſtici exhibet. Auctore Jac. Ant. Zallinger ad Turrim *, SS. Theologiæ ac juris utriuſque doctore, & in lycæo catholico Auguſtano ad S. Salvatorem SS. Canonum profeſſore publico ordinario. *Ausbourg, chez Rieger.* 1791. 1 *vol. in*-8*vo. de* 237 *pag.*

M. Zallinger auteur d'un excellent traité ſur le droit naturel & ſur le droit eccléſiaſtique, détermine ici les principes & les ſources de ces ſciences : ſources & principes qu'on ne ſauroit trop rappeller dans ces tems de vertige, où la juriſprudence, comme la théologie, eſt devenue une eſpece de commune que les animaux les plus immondes ſe croient en droit de gruger & de dévaſter. L'Allemagne ſur-tout y envoie un eſſaim de bipedes qui y font d'étranges dégâts. L'auteur en gémit en homme pénétré des calamités qui peſent ſur la Mere affligée des chrétiens. „ At illa graviſſima eſt, mini„ mèque ferenda labes temporum noſtrorum, „ quâ diſciplinas quaſque ſanctiſſimas tractan„ tium, novantiumque ſtudia ad perniciem

* C'eſt le même qui, dans l'ouvrage précédent, a pris le nom d'*Antonii a Torre.*

» Religionis, & depravationem fidei, ac di-
» vinæ hierarchiæ everſionem tota convertun-
» tur; & iſti tamen homines, quorum teme-
» ritas, impudentiaque longè doctrinam ſu-
» perat, perſuadere ſibi conantur aliiſque,
» recentiſſimas tractationes multùm antiquo-
» rum ſtudiis antecellere; quamque in dies
» proferunt novitatem, earum etiam diſcipli-
» narum quarum laus maxima in tuendâ
» antiquitate conſiſtit, felicitati noſtræ ætatis
» attribui oportere. —— Quæ eſt autem iſta
» novitas? Quàm infeſta catholicæ unitati,
» quàm remota ab apoſtolicâ origine, quàm
» aliena a mente ſacroſanctæ Eccleſiæ per or-
» bem diffuſæ, quàm profana, & abhorrens
» a ſanctitate divinæ Religionis! Cujus cùm
» ea vis ſit, ut actiones noſtras omnes, quan-
» tumvis profanæ ſint ex ſe, & neceſſitati-
» bus præſentis vitæ inſerviant, tamen Reli-
» gionis ſpiritu imbuere, & quodammodo
» conſecrare doceat; iſti tamen homines ea
» etiam, quæ ſacra ſunt naturâ ſuâ, profana
» reddunt, quæque cæleſti quodam ſenſu
» æſtimari oporteret, ea ad conditionem de-
» primunt profanorum negotiorum, atque ad
» fallacem humani ingenii, caducæque utili-
» tatis normam exigunt. »

Il y a dans cet ouvrage des vues ſaillantes qui décelent un génie vaſte & pénétrant. Quel fond de réflexions dans ce que dit l'auteur de ces petits écrivains qui prétendent établir *géométriquement* leurs délireuſes opinions ſur le droit ſoit naturel ſoit civil, ſoit eccléſiaſtique! Comme il fait ſervir la phyſique

& la géométrie à des concluſions qui dans plus d'un cas ſont de la plus rayonnante & de la plus ſalubre vérité! „ Eſt alius inſignis fructus, quem ex diſciplinâ phyſices ritè pertractatâ capere debemus, ut vires humanæ mentis, arctoſque intellectûs noſtri in mortali hoc ſtatu limites indubitatò perſpiciamus, atque adeò ſentiamus. Quo fit, ut facillimè ſibi quiſque perſuadeat, in divinis rebus, quæ longè ſupra naturam ſunt, plurima ineſſe, quæ non comprehendi a nobis in hâc vitâ poſſunt, ſed, affirmante divinâ auctoritate, lubentiſſimè accipi & pro veris haberi debent. Perſpicuitatis quidem ſeu evidentiæ mathematicæ ſenſum rerum mathematicarum periti habent; iidemque cùm in cognoſcendâ rerum creatarum naturâ verſantur, quid & quatenùs perſpicuè cognoſci poſſit, quid abditum ſit, atque ab humanâ intelligentiâ remotum, perſentiſcunt. Res geometricæ, in quibus evidentia mathematica elucet maximè, ſimpliciſſimæ ſunt, & trinam duntaxat dimenſionem menti exhibent, remotâ quâvis aliâ corporearum qualitatum ideâ. Quamdiù binas tantùm ideas, id eſt, extenſionem in longum & latum, ſive figuras comparamus, ſatis perſpicuus eſt eorum nexus & demonſtrationum lux clara, in rectilineis ſaltem figuris; nam in curvilineis longior eſt demonſtrandi, nexumque veritatum quoad ſingulos numeros uno velut intuitu mentis contuendi labor, & intenſio difficilior. Si tres conjunguntur ideæ, in longum, latum & profundum, demonſtra-

» tiones evadunt magis complicatæ, minùſ-
» que diſtinctæ. In algebrâ quanti circuitus,
» & quàm difficiles evadant demonſtrationes,
» ſi quantitates indeterminatæ & potentiæ
» creſcant, peritis notum eſt. His ſpectatis,
» quæ, obſecro, geometrica & mathematica
» methodus in re morali locum habet; in quâ
» tot diverſæ ideæ, tot diverſi hominis nexus,
» tot relationes, tam multiplex finis, tot in-
» determinati finium & neceſſitatum gradus
» concurrunt? Quæſo, expendat lector vel
» primum caput juris naturæ privati, in quo
» hominis, humanique ſtatûs analyſin & ve-
» lut anatomiam exhibui: ac ſi dein idearum
» geometricarum paucitatem ac ſimplicita-
» tem, cum tam multiplici ac diſpari idea-
» rum concurſu, quæ in definiendis homi-
» num juribus & obligationibus ſimul ſpec-
» tandæ ſunt, comparaverit; videbit profectò,
» quantoperè ineptiant ſcriptores novi juris
» publici univerſalis, qui identidem mathema-
» ticas demonſtrationes promittunt, ut nempè
» imperitis fucum faciant, & ſophiſmata pro
» veritate, nubem pro Junone obtrudant. »

L'ouvrage eſt dédié au célebre & reſpec-
5 Mars table abbé Weiſſenbach *, qui dans la région
84, de l'antique Helvétie s'efforce à conſerver le
417. — précieux tréſor de la foi catholique parmi des
Mai peuples qui en ſont encore dignes, avec le
85, même zele que ſon ſavant ami met à repouſ-
105 autres ſer les brigands & pédans qui cherchent à en
dépouiller la Germanie. Cette Epitre dédicatoire
intéreſſe par une naïveté touchante & le lan-
gage du cœur. Après avoir rappellé la circonſ-

tance

tance où les deux illuſtres amis ſe ſont vus après une cataſtrophe trop connue, & repoſé ſon ame ſur l'idée de ce plaiſir fugitif dans une époque de douleurs, M. Z. continue de la ſorte. » At quanta iis de rebus evenêre » indè ab eo tempore, quas tùm quidem al- » ter alteri præſagiebamus! Quàm apertè eru- » pit exitialis factionis improbitas, quæ, ut » divinam in Religionem graſſaretur licentiùs, » in noſtrum primò exitium conſpiraverat! » Patent conſilia adverſariorum, noſtrorum » dicam, an ſacroſanctæ Eccleſiæ? Atque ita » patent, ut, ſiquid vident boni omnes, con- » citatam in caput noſtrum procellam penè » invideant nobis. Sed quam divina nobis » gratia injecit mentem, eam nec mutare » unquam, nec deſiſtere ab infectandis hoſ- » tibus condiximus, qui bellum in animo ha- » buerunt; pacem promiſerunt, cum mac- » tari nos cogerent. Honeſtiſſimum id vin- » dictæ genus eſt, tueri Chriſti cauſam, quam » unam oppugnant, eâque re curare, ne inulti » atque inglorii abeamus ad patres noſtros. »

Hiſtoriſche Bemerkungen &c. *Réflexions hiſtoriques ſur ce qu'on appelle le réſultat du congrès d'Ems; avec des éclairciſſemens ſur la nonciature de Cologne.* A Francfort & à Leipſig. 1787. 1 vol. in-12.

Ce que l'auteur a dit dans l'ouvrage précédent du zele actif & imperturbable dont tout théologien catholique doit être animé contre les deſtructives nouveautés du jour, il

continue à le mettre en pratique dans celui-ci. Le fameux congrès d'Ems a reçu peu d'attaques plus ſerrées, plus méthodiques, & mieux dirigées que celle qui lui eſt livrée dans ces *Réflexions*. La ſeule expoſition des faits, que l'auteur préſente avec autant d'ordre que de vérité, ſuffit pour apprécier les réſolutions priſes dans cette aſſemblée où quatre clercs ont entrepris la ſubverſion de l'Égliſe d'Allemagne.

Dans une eſpece d'appendice, intitulée *Drei Kapitel über die hiſtoriſchen Bemerkungen des reſultats*, l'auteur propoſe trois queſtions qui embraſſent tout ce qu'on peut propoſer ſur ce ſujet. Quels ſont les fondemens & les autorités ſur leſquelles ſe fondent les députés d'Ems? Quel jugement en faut-il porter? Quelles conſéquences en peut-on tirer? La nature de ces queſtions indique aſſez les développemens que le ſavant auteur leur donne, & les réponſes qu'il eſt dans le cas d'y faire.

Dans l'ouvrage précédent, j'ai trouvé un paſſage remarquable d'un proteſtant célebre, cité par M. Zallinger. Ce paſſage ſeul détruit de fond en comble tout le *réſultat* de ce conventicule, & renverſe tous les moyens & autorités qu'on pourroit invoquer pour le maintenir. C'eſt dans une note de notre ſavant auteur, que je tranſcrirai littéralement. » Pütterus, vir inter proteſtantes ſummi nominis, in Inſtit. Jur. publ. Germanici §. 431, in hunc modum ſcribit. » Ex principiis Eccleſiæ Ro» mano-catholicæ, quidquid vi hierarchiæ in » illam introductæ ad juriſdictionem eccleſiaſ» ticam & jus diœceſanum pertinet, *illud in*

» Germaniâ quoque catholicâ in poteſtate epiſ-
» coporum eſt, in ſubordinatione ſub metro-
» politicâ archiepiſcoporum, & ſupremâ Pon-
» tificis Romani poteſtate; eâque eccleſiaſticâ
» poteſtate ipſe imperator non minùs, quàm
» ſinguli catholici ſtatus, horumque ſubditi
» catholici continentur; tantùm abeſt, ut ſeu
» imperator, ſeu ſæcularium quiſpiam ſtatuum
» catholicorum, ſibi quidquam iſtius poteſtatis
» eccleſiaſticæ ſumere poſſit ». Rectè omnia expreſſit vir doctiſſimus, præterquam quod verbum *introductæ* hierarchiæ anceps ſit, imò humanam potiùs inventionem, quàm inſtitutionem divinam, qualis reipſa eſt, indè ab apoſtolis accepta, indicare videatur ».

A la page 39 des *Réflexions*, l'auteur cite un Canon du concile de Baſle, où il eſt dit, » que durant la meſſe, le *Credo* ſoit chanté » entiérement : ainſi que la *Préface* & le » *Pater* ». C'eſt un vrai ſcandale que la maniere dont on célebre les grand'meſſes dans un grand nombre de villes d'Allemagne *. On en a porté des plaintes à pluſieurs évêques, mais ſans aucun fruit.

* 1 Déc. 1780, p. 494. — 15 Déc. 1785, p. 571.

Journal de la maladie & de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riqueti Mirabeau, par P. J. G. Cabanis, docteur en médecine. A Paris, chez Grabit. 1791.

TOUT ce que l'on avoit raconté de la mort philoſophique de Mirabeau, eſt démenti aujourd'hui par la relation même de ſon mé-

decin. On y voit que le philoſophe eſt mort dans les accès de la rage, invoquant la mort, demandant du poiſon, & furieux de ce qu'on ne lui en donnoit pas. „ Nous le dirons, les „ douleurs de l'agonie devinrent ſi inſuppor- „ tables, qu'il invoquoit la mort, qu'il la de- „ mandoit même au ſecours de la médecine, „ dont on s'appercevoit que ſon affoibliſſe- „ ment total & voiſin de l'anéantiſſement lui „ faiſoit trouver le refus en contradiction avec „ la piété & l'humanité „. Voilà ce que nous apprend M. de Cabanis dans la très-amphigourique relation du trépas de ſon ami, de cet homme dont il a dit ailleurs par une contradiction digne de la philoſophie, qu'à ſon agonie Mirabeau *ſouriоit avec une grace inexprimable.*

Que penſer des gauches efforts que font les incrédules, pour déguiſer les circonſtances de la mort de leurs coriphées? C'eſt qu'ils ont le bon eſprit de ſavoir qu'une mort paiſible ne peut être que l'effet de la vertu & de la Religion; que c'eſt la penſée de Dieu qui calme & fortifie l'ame dans ces derniers momens, qui répand les bénédictions ſur le lit du juſte mourant (*a*); tandis que l'impie grince les dens de rage de ne plus pouvoir aſſouvir ſes deſirs (*b*). Et pour ne pas convenir de la vérification conſtante & ſi humiliante pour eux,

(*a*) *Timenti Dominum benè erit in extremis, & in die defunctionis ſuæ benedicetur.* Eccle. I.

(*b*) *Dentibus ſuis fremet & tabeſcet; deſiderium peccatorum peribit.* Pſal. III.

de ces anciennes & perpétuelles vérités, ils ourdiſſent des romans d'infirmerie dont perſonne n'eſt la dupe.

On ſait avec quelle aſſurance éhontée ils ont nié les circonſtances affreuſes de la mort de leur patriarche, & les mets de ſon dernier repas, quoiqu'atteſtés par M. Tronchin & 20 témoins oculaires irréprochables. L'autre dieu de la philoſophie, n'eſt pas mort d'une maniere moins affreuſe. Il s'eſt empoiſonné de rage de ne pouvoir faire ſortir de la maiſon de M. Girardin, une perſonne qui lui déplaiſoit. Tandis que le poiſon opéroit, il n'a tenu que d'extravagans propos; & il eſt bien à croire que nous ne les ſavons pas tous, cette hiſtoire n'ayant été écrite que par ſes panégyriſtes. J'avois prouvé la réalité de ce ſuicide, tant dans le *Dictionnaire hiſtorique* que dans divers endroits de ce Journal *; mais je fus étonné de voir il y a quelques jours, un très-philoſophique écrivain prouver la même choſe avec autant de développement que d'évidence. C'eſt M. Robert, géographe du roi, dans ſon *Voyage en Suiſſe* T. 2. p. 369. Nous rapporterons ce morceau, écrit naïvement & avec intérêt, par un des grands partiſans du ſophiſte Genevois.

* 15 Mai 1779, p. 82 & ſuiv. — 15 Sept. 1780, p. 90. — 15 Nov. 1780, p. 396.

„ Ce grand homme termina ſa carriere le 2 Juillet 1778, par une mort volontaire, à l'âge de ſoixante-ſix ans. On en a le témoignage de ſa bouche même, lorſque, jouiſſant de toute la plénitude de ſes facultés, & avant d'être en proie aux douleurs aiguës, auxquelles il ſuccomba quelques minutes après, il fit ouvrir les fenêtres de ſa chambre, *pour voir*, ainſi qu'il l'annonce, *la nature pour la derniere fois*; ce fut ſur les neuf heures du ma-

tin. Sa ſenſibilité outragée par une perſonne qui étoit tenue envers lui à la plus grande reconnoiſſance, hâta ainſi ſes inſtans. „

„ Des lettres que Mme. Necker de Stael a vues de lui peu de tems avant ſa mort, annonçoient le deſſein de terminer ſa vie. „

„ Le matin du jour où Rouſſeau mourut, il ſe leva en parfaite ſanté, prit du café qu'il fit lui-même, & dit en ſortant qu'il alloit voir le ſoleil pour la derniere fois. Il rentra environ deux heures après, aux approches des douleurs qu'il ſavoit devoir trancher le fil de ſes jours. Dans les tourmens qu'il éprouva bientôt, il défendit conſtamment qu'on appellât du ſecours, ni qu'on avertît perſonne. *Ma femme*, dit-il quelques inſtans auparavant, *rendez-moi le ſervice d'ouvrir la fenêtre, afin que j'aie le bonheur de voir encore une fois la verdure. Comme elle eſt belle! Que ce jour eſt pur & ſerein! Oh! que la nature eſt grande! Voyez ce ſoleil dont il ſemble que l'aſpect riant m'appelle! Voyez vous-même cette lumiere immenſe! Voilà Dieu, oui, Dieu lui-même, qui m'ouvre ſon ſein, & qui m'invite enfin à aller goûter cette paix éternelle & inaltérable que j'avois tant deſirée!* „

„ Dans les *Lettres ſur les ouvrages & le caractere de J. J. Rouſſeau, par Mme. la baronne de Stael*, il eſt dit expreſſément que Rouſſeau ſe donna la mort. Madame de Girardin * a cherché à combattre ſon aſſertion, mais ç'a été avec des raiſonnemens ſi petits, ſi futiles, ſi inconcluans, qu'ils donnent au contraire une nouvelle force à ce que nous a annoncé madame de Stael. „

* *M. Robert écrit* Gerardin, *ailleurs je lis* Girardin.

„ Nous rangerons-nous du côté de madame de Girardin, lorſque, pour prouver que Rouſſeau ne s'eſt pas donné la mort, elle dit : „

„ 1°. Que cette action étoit loin de ſon cœur; c'eſt ce qu'on appelle, dans l'école, *pétition de principe*. „

„ 2°. Qu'elle eſt en contradiction avec ſes prin-

cipes? Elle y cadre au contraire parfaitement : on ſait ſa doctrine ſur le ſuicide. „

„ 3°. Qu'elle eſt fâcheuſe pour la mémoire de Rouſſeau? Elle peut être fâcheuſe pour la mémoire de Rouſſeau, ſans ceſſer d'être très-réelle. „

„ 4°. Qu'elle ſeroit dangereuſe dans ſes conſéquences, à raiſon de l'exemple ? De ce que cet acte ſoit dangereux dans ſes conſéquences, conclure qu'il n'eſt point, eſt faire preuve de la plus mauvaiſe logique. „

„ 5°. Que Rouſſeau ne peut avoir été offenſé par la perſonne que l'on prétend avoir occaſionné ſes chagrins, puiſque ce n'eſt que plus d'un an après la mort de Rouſſeau qu'elle fut éconduite d'Ermenonville ? Plaiſante maniere de raiſonner. N..... a eu des torts après la mort de Rouſſeau, donc elle n'en a point eu de ſon vivant! Rouſſeau n'a pu être inſtruit de ſes torts après ſa mort, donc il n'a pu être inſtruit de ceux qu'elle peut avoir eus lorſqu'il exiſtoit. (*a*) „

„ Telles ſont cependant les armes par leſquelles madame de Girardin combat l'aſſertion de madame Necker de Stael. Auſſi madame de Stael, qui en a ſenti toute la foibleſſe, a-t-elle cru ne devoir y répondre que par un raiſonnement de pareille trempe & de même force. *Pardonnez-moi*, lui dit-elle, *madame, de n'avoir pas, comme je l'aurois déſiré, rendu hommage au grand homme que vous avez aimé : ſi je lui avois connu ce bonheur, j'aurois été certaine qu'il n'avoit pas quitté volontairement la vie.* „

„ Les paroles de Rouſſeau, qui en ſortant plein de ſanté, dit qu'il alloit voir le ſoleil pour la derniere fois, forment, dans cette cauſe, l'argument

(*a*) Il réſulte de-là très-clairement, que c'eſt le dépit de ne pouvoir débuſquer cette perſonne, qui a ſuggéré le poiſon. Quelle force d'ame philoſophique!.... C'eſt ainſi que les enfans ne veulent pas manger, ou font les malades quand ils boudent, croyant ſe venger de leurs parens. Mais plus ſages que les philoſophes, ils ne déraiſonnent qu'aux dépens du ventre, & pas juſtement au dépens de la vie.

capital; & madame de Girardin les paſſe ſous ſilence. Elle, dont le château ombrageoit la chaumiere de Rouſſeau; elle, qui, plus que perſonne, fut à portée d'être inſtruite des particularités de ſes derniers momens, ſi elle n'eût ſu que Rouſſeau les avoit effectivement prononcées, elle n'eût pas manqué de s'élever contre ce qui, alors, eût été une imputation gratuite; & elle les eût contredites poſitivement; &, de ſa part, ſe taire ſur ce fait, c'eſt l'avouer, c'eſt paſſer condamnation ſur l'aſſertion qu'elle combat. Toute la lettre de madame la marquiſe de Girardin à madame de Stael, ſe réduit donc à ceci : „ oui, madame, M. Rouſſeau „ s'eſt donné la mort; mais je ſouhaiterois qu'on „ ne le ſût point, qu'on ne le crût point, & que „ la choſe reſtât dans les ténebres & le ſilence. „

„ Quant à ce que les chirurgiens ont pu dire, la choſe eſt ſans conſéquence; en vue de ſauver un *prétendu* * blâme à la mémoire de Rouſſeau, ils auront vu comme on aura voulu qu'ils voient, ils auront dit ce qu'on aura voulu qu'ils diſent. „

* Voilà Robert d'accord avec Rouſſeau.

La Vie du vénérable P. Yvan, fondateur des religieuſes de Notre-Dame de la Miſéricorde; par M. l'abbé de Montis, docteur en théologie, cenſeur royal. A Paris, chez Gueffier; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1787. 1 vol. in-12. de 413. pag.

NOUS avions déjà deux Vies de cet homme reſpectable par ſes vertus, ſon zele, ſon ardente piété, & les œuvres précieuſes dont les fruits lui ont ſurvécu (*a*). L'une par le

(*a*) Antoine Yvan naquit à Rians petite ville de Provence en 1576 d'une famille très-obſcure. Après avoir fait ſes études avec beaucoup de peine à cauſe

P. Léon, Carme 1654. in-12; l'autre par le P. Goudon 1662. in-4to. Celle-ci mieux écrite, & par un auteur dont les autres ouvrages jouiſſent avec raiſon de l'approbation générale *, a été extraordinairement accueillie à raiſon de l'incorruption où l'on dit que fut trouvé le corps du P. Yvan, en 1787, après avoir été 80 ans ſous terre. (*a*)

* 1 Août 1782, p. 490. — 15 Oct. 1786, p. 264. — 15 Août 1788, p. 590.

---

de ſa pauvreté, il entra dans la congrégation de l'Oratoire & alla demeurer à Aix. C'eſt-là qu'il connut Marie-Magdelaine de la Trinité. Il fonda avec elle en 1637 l'ordre des religieuſes de Notre-Dame de la Miſéricorde, dont il fut le premier directeur & le premier confeſſeur. Cet homme apoſtolique joignit aux travaux d'un miniſtre de l'Évangile les auſtérités d'un anachorete. Il contribua beaucoup à la réformation des mœurs par ſes ſermons, & ſur-tout par ſes exemples. Sa modeſtie étoit telle, qu'il ne voulut jamais garder aucun bénéfice. Ce ſaint homme mourut à Paris en 1653.

(*a*) J'ignore quel eſt préciſément le genre d'incorruption de ce corps; s'il s'eſt trouvé ſouple, rempli de ſang & conſervé dans toutes les propriétés qu'il avoit au moment de la mort; comme les corps de St. Xavier & de Ste. Théreſe ont été pendant longues années; ou ſi c'eſt une deſſication qui a conſervé l'enſemble de l'oſtéologie & des parties charnues. Dans ce dernier cas, on ne peut pas dire que cela paſſe l'ordre des choſes naturelles (ainſi que je m'en ſuis aſſuré dans mes voyages par des exemples indubitables). Mais comme ce cas néanmoins eſt très-rare, il eſt de la plus grande conſidération, lorſqu'il a lieu à l'égard d'un homme d'ailleurs reſpecté par ſa piété & ſes vertus: & lorſqu'il ſe réaliſe dans un local qui ne favoriſe pas ce phénomene & où on ne l'a jamais vu, il eſt hors de doute qu'il ne faille le mettre entre les preuves de la ſainteté du défunt.

Icones Biblicæ veteris & novi Teſtamenti, *figures du vieux & du nouveau Teſtament inventées & gravées par Jean Luyken.* A Amſterdam, chez Jean Covens & Corneille mortier; & ſe trouve à Maeſtricht, chez Lekens. fol. athlant.

CETTE Bible, qui a paru en 1732, m'étant tombée entre les mains, j'ai eu occaſion de voir combien elle eſt inférieure à celle de Weigel. Il eſt vrai que les eſtampes ſont plus grandes, & doubles des autres, ayant toute la largeur du livre ouvert; mais c'eſt un enſemble de choſes ſi accumulées & ſi compliquées, que très-ſouvent on doit chercher long-tems l'objet principal, que Weigel a ſu ſi bien iſoler, approcher, agrandir, & rendre avec un intérêt inimitable. Ce ſont de petits, & de très-bons tableaux de détails dont l'enſemble n'en fait à la vérité qu'un ſeul, mais qui ſemblent garder toujours leur exiſtence propre; & dont le principal objet n'a pas aſſez de force & d'éclat pour les réunir. Il y a peut-être plus d'eſprit & d'imagination pittoreſque dans Luyken, mais il y a bien plus de ſentiment & de génie dans Weigel. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que Weigel a employé pluſieurs deſſins de Jean Luyken, mais il les a élagués avec art, déchargés & ramenés habilement au *ſimplex duntaxat & unum.* Il en a pris d'avantage d'un Gaſpard Luyken (frere ſans doute ou parent de Jean) dont pluſieurs ſont d'une grande beauté. (*a*)

(*a*) Je dois convenir ici que quelques-unes des épi-

Jean Luyken a fait auſſi le *Théâtre des martyrs*, 151 planches in-4to. oblongo. Cet ouvrage marque plus de talent que ſa Bible, mais auſſi plus de fanatiſme : car le bon graveur Hollandois a aſſocié aux vrais martyrs les enthouſiaſtes dogmatiſans & ſéditieux que le glaive de la juſtice a immolés au repos des états plus encore qu'à la conſervation de la vraie foi. (*a*)

La Bible iconographique françoiſe continue à paroître ; les livraiſons ſe ſuccedent ; mais l'horoſcope que j'ai fait de cet ouvrage *, ne ſe vérifie que trop. L'expreſſion en eſt foible, & ne produit rien. On s'apperçoit ſans effort que cet ouvrage paroît dans un tems *où les artiſtes ne ſavent plus s'occuper de tels objets.* Il étoit même aiſé de prévoir que des graveurs François qui auroient tant ſoit peu l'eſprit de la révolution, y mettroient d'étranges figures. Effectivement elles n'y manquent pas. Il en eſt qu'on diroit copiées d'après quelque ſculpture ou peinture d'Herculanum.

* 1 Avril 1790, p. 548. — 1 Mars 1791, p. 347.

Et voilà la leçon des yeux, deſtinée à notre pauvre jeuneſſe. Je ne dis rien de la bizarrerie du goût qui regne dans les ornemens & les

---

grammes morales qui ſont au bas des eſtampes, ne répondent pas à l'idée avantageuſe & très-méritée que j'ai donnée de pluſieurs : il en eſt de froides & d'embaraſſées, qui tiennent aux pointes & preſqu'aux calembours.

(*a*) Voilà où ſont réduites les ſectes. Convaincues de la nouveauté de leur exiſtence, elles compulſent les annales du délire & de la ſédition, pour ſe donner une apparence de continuité & de ſucceſſion.

fantaiſies du coſtume; parce que cela peut paroître indifférent pour quiconque ignore les regles de l'art, & les bornes que la vraiſemblance impoſe à l'imagination. On y voit des diſparates, dont je ne me ſouviens pas d'avoir vu d'exemples dans les ouvrages des viſigots des arabes, & des cochinchinois, & dont certainement les hommes, bons & ſimples, des premiers tems ne ſe ſont pas aviſés.

Hiſtoire abrégée de la Religion avant la venue de Jeſus-Chriſt. Où l'on expoſe les promeſſes que Dieu a faites d'un Rédempteur, les figures qui l'ont repréſenté, les prophéties qui l'ont annoncé, & la ſuite des événemens temporels qui lui ont préparé les voies : où l'on démontre l'antiquité & la divinité de la Religion chrétienne. A Liege, chez J. F. Baſſompierre imprimeur de S. A. & Lemarié. 1791. 1 vol. in-12. de 548 pag. prix 2 liv.

JE n'ai plus rien à ajouter au compte aſſez étendu que j'ai rendu de cet ouvrage, & à l'éloge très-fondé que j'en ai fait *; il me ſuffira d'avertir que M. Baſſompierre vient d'en faire une très-belle édition, qui en rendra l'acquiſition & plus facile & moins coûteuſe dans ces provinces : rien n'empêchera donc dorénavant de préférer dans l'inſtitution de la jeuneſſe cette excellente hiſtoire, à celle de l'ennuyant, ſquéleteux, & quelquefois peu orthodoxe *Royaumont* *.

* 1 Mai 1791, p. 3.

* *Ibid.* p. 16.

Lettre d'un eccléſiaſtique François, réfugié à Treves, à l'auteur du Journal, en date du 15 *Septembre* 1791.

„ VOUS avez beau vous élever dans vos écrits, avec toutes les perſonnes vraiment inſtruites & exactes en fait de foi, contre les doctrines exotiques, dont pluſieurs de nos univerſités, ſoi-diſantes catholiques, d'Allemagne, ſe trouvent infectées; elles n'en pullulent pas moins effrontément, ces doctrines perverſes, ſi fort du goût de notre malheureux ſiecle; & elles pullulent, le dirai-je, preſque toujours impunément, même ſous le regne & la domination de princes décidément orthodoxes & religieux. C'eſt que l'erreur a cet avantage ſur la vérité, que toutes les voies, qui peuvent la conduire au triomphe, lui ſont également bonnes; & qu'il eſt d'ailleurs très-difficile, pour ne pas dire preſqu'impoſſible, de les lui fermer toutes. D'où il arrive, que ſi elle prévoit qu'en telle ou telle route, elle peut faire la rencontre de quelqu'eſprit ferme & éclairé, qui n'auroit point de peine à la démaſquer, elle ſe jette auſſi-tôt dans quelque détour; & trompe ainſi l'attente & la vigilance des perſonnes les plus exercées à ſuivre ſa piſte. En voici une nouvelle preuve. „

„ Son alteſſe royale électorale de Treves, laſſée ſans doute des écarts ſans nombre de quelques-uns des profeſſeurs de ſon univerſité les plus pronés, avoit projetté enfin d'opérer une réforme ſalutaire dans les études théologiques. Mgr. l'évêque d'Aſcalon, prélat ferme & éclairé, avoit été deſtiné à cette grande opération. Déjà on redoutoit l'influence & l'autorité de cet incommode ſurveillant, lorſque le Sr. Caſtello, connu depuis long-tems par ſes principes audacieux & ſes intrigues, trouva moyen d'éluder l'une & l'autre. Voici comment. Il

ſavoit que le digne prélat ſeroit forcé par ſa place de ſe rendre de tems à autre dans diverſes parties du vaſte dioceſe qui eſt confié à ſes ſoins : il s'arrangea en conſéquence, de maniere à ne préſenter ſes productions à la cenſure, qu'au moment du départ. En vain le prélat le prévint-il que plus les circonſtances devenoient critiques, plus il falloit ſe tenir ſur ſes gardes, pour ne rien haſarder qui pût donner priſe; en vain ſa ſollicitude ſe porta-t-elle juſqu'à faire venir un des cenſeurs les plus accrédités, pour lui répéter la même leçon, & pour lui recommander, en outre, une attention toute ſpéciale, à l'occaſion de l'écrit préſenté. Le prélat ne fut pas plutôt parti, que le Sr. Caſtello parvint à ſon but, en faiſant agréer par ſon cenſeur (ou trop foible, ou trop peu inſtruit) une diſſertation des plus audacieuſes, & des theſes les plus inconſéquentes. Voici le titre de la diſſertation.... *De immoderatâ alios hæreſeos inſimulandi libidine*.... Il eſt facile d'entrevoir ce qu'un pareil ſujet pouvoit fournir de matieres à un homme naturellement cauſtique, & de plus, ſecrétement ulcéré des reproches juſtement mérités, qui lui avoient déjà été faits plus d'une fois. Auſſi ne m'arrêterai-je pas à vous faire la diſſection de la diatribe, à laquelle ils ont donné lieu. Il doit me ſuffire de vous obſerver qu'elle s'eſt trouvée digne à tous égards, des écrivains atrabilaires d'un parti réprouvé depuis long-tems par l'Egliſe, qui s'y trouvent préconiſés avec pluſieurs de leurs principes.,,

,, Mais je ne puis m'empêcher de vous donner une foible eſquiſſe de ſes poſitions. Voici la ſeconde. *Ad* (*Religionem*) OMNES *præcepto divino urgentur; hinc rectè* CATHOLICA, *ſeu* UNIVERSALIS *dicitur*. telle eſt ſa définition de la catholicité de l'Egliſe !,,

,, Voici la onzieme. PATRIBUS EPISCOPIS, *majorem tribuendam eſſe* AUTHORITATEM EXTRINSECAM, *quàm aliis* NON EPISCOPIS *ſtatuimus*. Et de peur qu'on ſe méprenne ſur le ſens de cette

autorité extrinſeque, il l'explique, article 12me. *Duplicem in ſingulis diſtinguimus authoritatem;* DOCTRINALEM SEU INTRINSECAM *&* HISTORICAM SEU EXTERNAM.... Remarquez PATRIBUS EPISCOPIS, pour dire que les ſimples prêtres ſont auſſi au nombre des *Peres.* „

„ Dans la note du 14me. article, il prétend que le concile de Trente, ſeſſion IV, en défendant d'interpréter l'Ecriture-Sainte contre *le ſentiment unanime des Peres*, a entendu par ce mot *unanimis*, ce que l'on entend par ceux-ci : *nullo diſſentiente.* „

„ Dans le XVme. il fait entendre, que les Peres ne peuvent être cités que *comme témoins* de la tradition. SI TESTES AGANT.... *Rectè* TANTUMMODO *adlegari poſſunt.* „ (*a*)

„ Dans le XIXme. il veut que la théologie s'écrive & s'enſeigne en langue vulgaire. „

„ Dans le XXIIme. il donne la définition ſuivante de l'Egliſe : *Eccleſia eſt ſocietas hominum, Religionem J. C. ritè profitentium; cujus caput eſt Chriſtus, eritque in perpetuum.... A quo Apoſtoli* OMNES ET PARI *præditi ſunt conſortio honoris & poteſtatis.* Se corrigeant pourtant un peu dans le ſuivant, il reconnoît que *prærogativam Chriſtus conceſſit Petro, quæ non tantùm honoris, ſed & juriſdictionis eſt; cujus finis*, ſelon lui, n'eſt que, *ut conſervetur unitas in Eccleſiâ.* „ (*b*)

„ Dans le XXIVme. il avance que *epiſcopi apoſtolorum ſunt ſucceſſores atque juriſdictionem ſuam habent* IMMEDIATE *a Deo.* „ (*c*)

(*a*) La Religion ſera donc la ſeule ſcience où le ſentiment des docteurs & des ſavans qui l'ont étudiée à fond, ne ſera d'aucune conſidération?... L'autorité des Peres ſera nulle, tandis que les pédagogues tudeſques ſe citent avec emphaſe les uns les autres.

(*b*) Ne faut-il donc que l'*unité* dans l'Egliſe, ne faut-il pas de l'ordre, de la ſubordination, un ſurveillant pour la doctrine, la diſcipline, la bonne conduite des évêques? Et comment avoir tout cela ſans un chef, ou avec un chef ſans autorité?

(*c*) Quelle ſuffiſance dans ce bon théſiſte! Le concile de Trente n'a rien voulu décider ſur une queſtion, long-tems &

„ Dans le XXVme. il diſtingue finement ce que *docet Eccleſia* de ce qui *docetur in Eccleſiâ; praxim Eccleſiæ*, du *praxi in Eccleſiâ*; afin de nous apprendre que *ſæpè quid in Eccleſiâ docetur*, QUIN ID DOCEAT ECCLESIA. „ (*a*)

„ Dans le XXVIme. il enſeigne que *la doctrine commune des catholiques, ne ſe trouve pas dans les écrits du commun des théologiens catholiques.* „

„ Dans le XXVIIme. enfin, il ſe réſerve d'apprendre à celui qui l'interrogera *les deſtinées de la théologie &c.* .... „ (*b*)

„ Je ne me permets aucune remarque ſur ces divers articles. Elles ſe préſenteront comme naturellement, mais en foule à votre eſprit (*c*). J'ajouterai ſeulement que le nombreux clergé François, qui, pour la défenſe de ſa foi, s'eſt réfugié en cette ville, a cru rêver un moment, & ſe trouver de nouveau tranſporté dans les conciliabules des ennemis, mille fois jugés & terraſſés, de la foi de ſes peres. J'ai l'honneur d'être. „ (*d*)

---

fortement agitée dans cette ſainte aſſemblée; & voilà le révérend Pere, qui prononce très-affirmativement, quoique S. Bernard, S. Thomas, Gerſon, les évêques d'Afrique, dans leur lettre à Théodore, S. Léon, dans ſa lettre aux évêques de Vienne &c, aient parlé pour la négative. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que tous les évêques actuels d'Europe, ſont les ſucceſſeurs d'évêques envoyés & établis par les Papes qui leur ont déſigné leurs dioceſes & les bornes de leur juriſdiction. Voyez *le Véritable état du différent élevé entre le Nonce apoſtolique & les trois Electeurs*, p. 53, 54, 96, 97, de la 2e. édit. — En quel ſens les évêques ſont *ſucceſſeurs des Apôtres*, ibid, p. 55.

(*a*) S'il s'agit de quelque docteur particulier, & de quelque pratique locale, cela eſt très-vrai, mais trop ſimple & trop évident pour être mis en theſe. L'auteur l'entend donc de la doctrine & de la pratique générale.

(*b*) Rien de plus aiſé que de prévoir la deſtinée de la théologie, ſi elle continue à être barbouillée par l'ignorance & l'hétérodoxie des dogmatiſans modernes : bientôt elle ſera honnie avec les barbouilleurs.

(*c*) Oui ſans doute, & de tout homme inſtruit : je ne me ſuis permis ce peu de remarques que pour les poſitions dont quelques lecteurs ne ſaiſiroient pas aſſez le ſens.

(*d*) L'auteur de cette lettre m'ayant prié de ſupprimer ſon nom, je le fais : il n'y auroit cependant rien gâté.

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le* 29 *Août*). L'on a reçu ici, le 9 de ce mois, la nouvelle, que la paix avoit été définitivement conclue & ſignée entre la Porte & la cour de Vienne. La longueur des négociations & les divers incidens qui les avoient déjà fait regarder comme rompues, avoient répandu quelque inquiétude ſur leur ſuccès, même parmi les miniſtres. La ſatisfaction, en apprenant une paix faite à des conditions qu'on n'avoit pas oſé eſpérer, a été univerſelle. Il ne manquera rien au contentement public, lorſqu'on verra également la fin de la guerre contre la Ruſſie; la Porte eſt ſincérement diſpoſée à y concourir. Le 11 de ce mois, il s'eſt donné un combat des plus vifs entre les flottes des deux puiſſances dans la Mer-Noire. L'action, qui a eu lieu entre Varna & Caverna, a duré plus de 8 heures. Les rapports varient à l'égard de l'iſſue qu'elle a eue. Du côté des Ruſſes, l'on aſſure que la flotte Turque a été complettement battue & ruinée : les Turcs au contraire s'attribuent l'avantage, prétendant qu'ils n'ont perdu aucun vaiſſeau, tandis qu'ils en ont coulé à fond 4 ou 5 de l'eſcadre ennemie, & que les au-

tres dans un état fort délabré ont dû ſe retirer & leur abandonner le champ de bataille. Il réſulte de ces contradictions la plus grande probabilité, qu'on s'eſt battu avec beaucoup d'acharnement, ſans ſupériorité décidée de part ni d'autre, & qu'on a également ſouffert, ſoit dans le corps de bâtimens, le gréement ou les équipages. En effet, du nombre de plus d'une trentaine de vaiſſeaux, qui ſont rentrés dans notre port depuis le 13, ſous les ordres de Seid-Ali, commandant de la diviſion Algérienne, & vice-amiral de toute l'eſcadre, il n'en eſt aucun qui n'ait beſoin d'une forte réparation : pluſieurs ſont démâtés, d'autres dégréés, d'autres criblés de coups & faiſant eau de toutes parts. Le capitan-bacha, qui a commandé l'action, tient encore la mer avec le reſte de la flotte; mais il s'eſt rapproché du canal, & on s'attend à le voir rentrer au premier jour. Il faudra bien du tems pour remettre l'eſcadre en état d'agir : apparemment la ſaiſon s'écoulera, & en attendant, la paix ſe fera auſſi avec la Ruſſie; de ſorte que cette ſanglante action pourra faire la clôture des hoſtilités.

La peſte a fait durant tout ce mois des ravages dans la plupart des quartiers de cette capitale.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le* 10 *Septembre*). L'impératrice eſt revenue ici, le 1 de ce mois, de ſa réſidence d'été à Czarsko-Zelo, en bonne ſanté, pour paſſer l'hiver en cette capitale.

La cour vient de recevoir de l'armée ſur le

Danube, des lettres datées de Galacz, qui lui ont donné le triſte avis de la mort du prince Charles-Fréderic-Henri de Würtemberg-Stuttgard, frere de madame la grande-ducheſſe de Ruſſie. Ce prince, qui étoit le ſixieme des huit fils du prince Fréderic-Eugene de Würtemberg, frere du duc-regnant, & qui avoit le grade de général-major au ſervice de Ruſſie, étoit né le 3 Mai 1770, & n'avoit par conſéquent que 21 ans, lorſqu'il eſt mort à Galacz le 23 du mois dernier : la bravoure & la conduite, qu'il a fait paroître pendant le cours de cette guerre, avoient donné la meilleure idée de ſes talens militaires : c'eſt donc au commencement d'une carriere brillante, qu'après 6 jours de maladie, une fievre-chaude l'a mis au tombeau. Cette fievre dangereuſe paroît regner dans l'armée ; & le feld-maréchal prince Potemkin lui-même en a été attaqué, non ſans danger, mais avec l'eſpérance néanmoins d'un prompt rétabliſſement. Cet incident pourra retarder la concluſion de la paix définitive, pour laquelle la Porte a déjà nommé ſes plénipotentiaires. Dans le même tems elle a envoyé un courier au grand-viſir, pour qu'en vertu des préliminaires déjà ſignés il priât le commandant en chef des forces Ruſſes d'envoyer à l'amiral, qui commande l'eſcadre de ſa nation dans la mer Noire, l'ordre de quitter les côtes Ottomanes ; réquiſition à laquelle le feld-maréchal prince Potemkin n'a pas fait difficulté de ſatisfaire.

Le déſarmement de la diviſion de la flotte, qui appartient au département de Cronſtadt,

eſt complettement achevé, ainſi que celui de la flottille, excepté une centaine de chaloupes canonnieres & 8 batteries flottantes, deſtinées, dit-on, à hiverner dans la Kymene, à peu de diſtance de Fréderichsham, afin de protéger la conſtruction des nouvelles fortifications, auxquelles on y travaille. Le gouvernement conſerve auſſi en armement la diviſion de Revel, compoſée de 12 à 13 vaiſſeaux de ligne, actuellement commandés par l'amiral de Muſſin-Puſchkin; &, comme les équipages du reſte de la flotte ont été congédiés, les commandans de ces vaiſſeaux ont eu la permiſſion de choiſir ce qu'il y avoit de meilleur parmi ces marins, pour ſe procurer des hommes d'élite.

M. de Bombelles, qui avoit quitté Pétersbourg il y a quelque tems, y eſt de retour; après avoir rempli, dit-on, une commiſſion près des princes François en Allemagne ou dans les Pays-Bas Autrichiens.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 20 Septembre*). Il n'eſt plus queſtion du voyage du roi à Pétersbourg; &, quoique du côté de la Ruſſie l'on continue de travailler aſſidument aux fortifications des places frontieres en Finlande, où même un corps de troupes aſſez nombreux ſe tient raſſemblé, l'on n'a aucune idée de voir renouveller la guerre avec cette puiſſance voiſine; mais l'on parle d'une expédition plus lointaine, à laquelle on rapporte l'armement d'une partie de la flotte à Carlscron, & le départ du duc de Sudermanie qui a quitté Stock-

holm & qui s'eſt rendu dans ce port, pour accélérer, dit-on, les travaux. Des couriers arrivés ici, il y a quelques jours, ont apporté de Madrid, de Pétersbourg & de Vienne, des dépêches qu'on croit relatives aux affaires de France. Quoi qu'il en ſoit, le prochain départ d'un corps de troupes devient plus apparent de jour en jour. On a fait venir de l'artillerie de la Finlande, & les officiers de pluſieurs régimens, même ceux dont le ſemeſtre n'étoit pas encore expiré, ont reçu l'ordre de ſe rendre à leurs ſtations reſpectives.

Il eſt inutile de rapporter les bruits qui circulent à ce ſujet : &, quoiqu'il ſoit certain que S. M. Suédoiſe n'a pas diſſimulé, pendant ſon ſéjour à Aix-la-Chapelle, ſa façon de penſer ſur la révolution françoiſe, on ne peut diſconvenir que parmi ces bruits, il n'y en ait qui ſont mal fondés. C'eſt ainſi qu'il eſt faux que pluſieurs des émigrans François aient accompagné le roi à ſon retour à Stockholm; l'on n'a vu que M. le comte de St.-Prieſt, qui, après un court ſéjour, s'eſt rendu d'ici à Pétersbourg, ſans qu'on ſache quel a été l'objet politique de ſon arrivée, non plus que celui de M. le comte de Neny, arrivé de Vienne. Du reſte, le moment paroît n'être pas bien éloigné, où l'on ſera à même de connoître d'une maniere poſitive, les intentions de notre cour, relativement à la révolution de France, & quel eſt l'objet de ſes armemens. Le ſilence qu'elle garde juſqu'à préſent, prouve que ſes projets ne ſont pas encore parvenus à la maturité de l'exécution.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 20 *Septembre*). S. M. eſt de retour en cette réſidence depuis le 10 de ce mois; & la rentrée de la diete qu'on avoit cru devoir être retardée, ſur ce que pluſieurs députés ne ſont pas encore arrivés, s'eſt faite le 15. M. de Malachowski fit l'ouverture de la ſéance, en donnant la parole à M. Wybieki, repréſentant le tiers-état pour la ville de Poſnanie, qui fit, au nom des villes, l'offre de douze canons à la république, & au roi celui d'une ſtatue. M. l'abbé Kollantay, vice-chancelier de la couronne, répondit au nom du roi, „ que S. M. acceptoit l'offre des villes, „ dans l'eſpérance que ce monument ſi glo- „ rieux pour elle en particulier, ſerviroit en „ même tems à perpétuer la gloire de la diete „ actuelle „. Les députés furent enſuite admis à l'honneur de baiſer la main du roi. Après les éloges de la nouvelle conſtitution, & les proteſtations que jamais on ne ſouffriroit qu'il y fût porté atteinte, M. Manuzzi, nonce de Braclaw, témoigna de l'inquiétude de ce que l'électeur de Saxe n'avoit pas encore déclaré s'il acceptoit ou non la couronne héréditaire de Pologne, & il parla en conſéquence de nommer une députation de trois perſonnes, qui ſeroient chargées d'aller demander à S. A. E. une réponſe définitive. Le roi dit à ce ſujet, „ que le miniſtre des „ affaires étrangeres n'avoit pu donner encore „ les informations néceſſaires ſur l'état des né- „ gociations avec la cour de Dreſde, relati- „ vement à la ſucceſſion au trône de Polog- „ ne; mais qu'il en communiqueroit inceſſam-

„ ment le réſultat; qu'alors on pourroit régler „ les démarches ultérieures; mais que pour „ le préſent, il y auroit de la précipitation, „ de l'imprudence même, à ſuivre le projet „ de M. Manuzzi „„ L'on attend ici avec impatience le comte Dzidutzitski, de retour de Dreſde, qui ſera porteur d'une réponſe quelconque de l'électeur.

Suivant des lettres de la frontiere, le prince Potemkin a refuſé de ratifier l'article des préliminaires, fixant l'armiſtice à 8 mois; ce terme lui ayant paru trop long pour une négociation, dont la principale baſe eſt déjà poſée. En conſéquence, voulant hâter la déciſion de la Porte, il a mis en mouvement une partie de ſa cavalerie; & quelques Pulks ont eu ordre d'entrer dans la Valachie.

ITALIE.

ROME (*le* 15 *Septembre*). Le pape eſt parfaitement guéri, & a recommencé à donner audience. Son rétabliſſement a cauſé ici une joie générale. On attribue l'indiſpoſition de Sa Sainteté à la vivacité du zele qui l'anime pour les intérêts de la Religion, & à la profonde douleur qu'elle reſſent, en apprenant les progrès de la perſécution inouie qu'on fait éprouver en France à ſes reſpectables miniſtres. Si ce ſeroit un coup bien ſenſible pour l'Egliſe en général, de perdre ce ſouverain Pontife, il ne le ſeroit pas moins pour ſes ſujets en particulier, qui n'ont jamais vécu ſous un gouvernement plus doux & plus véritablement paternel.

NAPLES (*le 9 Septembre*). L'ambaſſadeur de France près notre cour n'a point abandonné ſon poſte ; mais ſon départ eſt très-prochain ; il reçut ces jours derniers de M. Montmorin, une circulaire tendant à juſtifier auprès des cours la conduite de l'aſſemblée-nationale envers le roi, & la communiqua miniſtériellement à M. Acton. Toutes les expreſſions de cette circulaire furent déſapprouvées par ce dernier, qui répondit franchement à l'ambaſſadeur, qu'il pouvoit faire ſavoir à M. de Montmorin que la nation Françoiſe étoit juſtement en horreur dans les royaumes de Naples & de Sicile, à cauſe de ſa conduite envers ſon ſouverain, & parce qu'elle répand, au moyen de ſes émiſſaires & de ſes écrits, la révolte & la diviſion dans les autres états. M. Acton ajouta que le chancelier du conſulat de France, réſidant à Palerme, étant convaincu d'avoir tenu des propos ſéditieux, il avoit été donné des ordres pour l'empriſonner & le punir d'une façon exemplaire.

ESPAGNE.

MADRID (*le 21 Septembre*). S. M. par une cédule du 10 de ce mois, a prohibé l'entrée dans ſes états, de tous les papiers ſéditieux, contraires à la fidélité due au ſouverain & à la tranquillité de ſes ſujets, & principalement les papiers venant de France.

Les hoſtilités avec les Marocains ont déjà commencé par l'attaque de Ceuta, mais ſous des auſpices heureux pour les armes Eſpagnoles. Les Marocains ont canonné la place & en ont endommagé quelques ouvrages ; mais

les affiégés ont fait une ſortie & encloué le canon de l'ennemi. Deux frégates & 14 chaloupes canonnieres ſont arrivées le 23 Août dans la baie de Tanger & ont bombardé ce port le 24 depuis 5 heures du matin juſqu'à 3 heures de l'après-midi. Les bombes qui y ont été jettées, ont cauſé des dommages conſidérables. Le vent ayant tourné, les Eſpagnols ont été obligés de ſe retirer ſous le cap Spartel juſqu'au premier changement favorable. S'il en faut croire certains rapports, le roi de Maroc a fait avancer 100,000 hommes d'infanterie & 50,000 de cavalerie contre Ceuta. Quoi qu'il en ſoit, l'on craint peu ici pour le ſort de cette place, qui, bien fortifiée, bien pourvue de vivres, eſt défendue par une nombreuſe garniſon qui va être encore renforcée de pluſieurs compagnies de grenadiers provinciaux, & d'un corps de chaſſeurs à cheval. Les édifices publics ſont tous à l'épreuve de la bombe, & tous les jours on eſt à même d'envoyer des ſecours à la fortereſſe, la mer étant entiérement ouverte de ce côté. L'amiral Barcelo eſt ſorti avec une eſcadre de vaiſſeaux de ligne, chebecs & moindres bâtimens, pour protéger la navigation Eſpagnole ſur la côte d'Afrique.

L'ambaſſadeur Maure a quitté la cour; mais ſon ſouverain l'accuſant de partialité pour notre cour, il craint d'aller le rejoindre, & il ſe tient encore en ce royaume, où le gouvernement lui fait payer une penſion par jour pour ſa ſubſiſtance.

Les troupes qui étoient employées à la défenſe d'Oran, ont reçu ordre d'aller renforcer

le cordon conſidérable que le gouvernement a fait tirer du côté de la Navarre, de l'Arragon & de la Catalogne. Il vient d'être ordonné de nouvelles levées de recrues dans toute l'étendue du royaume.

Une lettre datée de la Havane, le 2 Juillet, porte que le 21 Juin, à la pointe du jour, il y a plu avec une telle force que c'étoit un vrai déluge : cette pluie a duré juſqu'au 11 de ce mois à 10 heures & demie, & a cauſé les malheurs ſuivans. „ A une lieue de cette ville, les moulins à tabac du roi ont été emportés, quoiqu'ils fuſſent conſtruits avec la plus grande ſolidité ; le village où étoient ces moulins a été également emporté avec une partie de ſes habitans, dont on eſtime le nombre à 257 perſonnes de tout âge & de tout ſexe. Dans l'endroit où étoient les moulins, l'eau & le tremblement de terre, ont fait ouvrir la terre à plus de quarante-cinq pieds de profondeur, & dans l'une de ces ouvertures on a découvert une riviere très-abondante, d'une eau extrêmement délicate, dont le fond eſt de pierres très-noires & très-belles. A une lieue deſdits moulins l'habitation du comte Baretto a été engloutie ; on y a découvert auſſi des concavités dans la terre, de plus de 60 pieds de profondeur ; & on a remarqué qu'il ſortoit de la principale une fumée fort épaiſſe, qui fait croire que dans cet endroit il ſe ſera ouvert quelque volcan. A quatre lieues de-là toutes les ſemences, les animaux & une infinité de familles ont été également emportées avec leurs maiſons. On ne peut pas ſavoir le nombre des morts ; on eſ-

time qu'il y a péri environ trois mille perſonnes, huit mille animaux, en bœufs, vaches & mulets, & 3700 chevaux. »

Extrait d'une lettre de l'évêque de Tarbes, écrite de l'abbaye de Mont-Serrat en Catalogne.

» *Après avoir couru long-tems de montagnes en montagnes, de vallons en vallons, de précipices en précipices, nous nous ſommes enfin arrêtés dans un immenſe & ſuperbe déſert. C'eſt dans l'abbaye de Mont-Serrat : je n'entreprendrai point de vous en faire la deſcription ; il faudroit pour bien peindre cet étonnant local avoir l'imagination de l'Arioſte, & faire un poëme tout entier. Il ne ſeroit pas plus facile de vous donner une idée juſte de toutes les vertus qui ornent cet aſile.* »

» *L'abbaye de Mont-Serrat eſt bâtie ſur une haute montagne, à dix lieues de Barcelone. Elle eſt placée au milieu des rochers auſſi étonnans & effrayans par leur élévation, que par leur ſtructure. C'eſt un établiſſement immenſe & iſolé. Treize hermitages ſitués au haut des rochers & comme ſuſpendus en l'air, ornent le reſte de la montagne. Ils ſont habités par des ſaints. La communauté de l'abbaye eſt compoſée d'environ* 140 *religieux Bénédictins, qui ſont continuellement occupés à chanter les louanges de Dieu, & menent la vie la plus auſtere & la plus réguliere. Ils paroiſſent heureux, quoi qu'en puiſſe dire le monde, qui ne croit pas au bonheur de l'état religieux. C'eſt preſque le tableau de ces grands monaſteres établis dans les déſerts de la Thebaïde & de l'Egypte. L'abbé régulier, qui eſt à la tête de cette colonie de ſaints, eſt ſaint lui-même ; c'eſt un vieillard très-aimable. Touché juſqu'aux larmes de nos malheurs, & de ceux qui affligent l'Egliſe, il nous a offert un aſile avec tout l'épanchement d'un cœur bon & ſenſible. En acceptant ce ſéjour de la paix, nous avons cru qu'il étoit préférable à celui des villes, ſur-tout*

dans les cruelles circonſtances où nous nous trouvons. „ (*a*)

„ *Nous occupons des logemens convenables & commodes dans un quartier preſque ſéparé, où nous ferons notre petit ménage ſans crainte de troubler le bel ordre qui regne dans cette retraite; & nous y attendrons avec réſignation, ou qu'il plaiſe à Dieu de nous rendre aux fonctions qu'il nous a confiées, ou qu'il diſpoſe de nous d'une autre maniere. Nous ſommes ici trois évêques, Mrs. l'archevêque d'Auch, l'évêque de Lavaur & moi, avec cinq eccléſiaſtiques nos grands vicaires, ou ſecrétaires & compagnons de notre infortune.* „

„ *Notre route, qui a duré dix jours, a été pénible à cauſe des mauvais chemins & des grandes chaleurs; mais nous avons éprouvé auſſi de grandes conſolations. Nous avons parcouru une grande partie de la Catalogne; par-tout où nous avons paſſé, nous avons été reçus magnifiquement; par-tout nous avons reçu les témoignages les plus touchans d'un intérêt réel à nos malheurs, & d'un attachement ſincere à la Religion. Pluſieurs François connus s'étoient réunis à nous. Notre caravane étoit compoſée de 30 perſonnes montées ſur des mulets, & 9 mulets de plus portoient nos baguges, ce qui faiſoit un coup-d'œil aſſez impoſant.* „

„ *Tous les honneurs qu'on nous rendoit dans les villes & villages, où nous paſſions, donnoient à notre marche un air de triomphe, & vous n'auriez pas cru que nous n'étions que des fugitifs. Le bruit de nos malheurs, répandu dans la Catalogne, attiroit ſur*

(*a*) Quelle vertu fécondante dans la Religion! Comme ſes regards vivifient les déſerts, fertiliſent les ſables & les landes, applaniſſent les précipices, peuplent les rochers & les cavernes, décorent les pics des montagnes arides de la magnificence des arts & de la ſplendeur d'une pompe ſainte, tandis que le ſouffle de la philoſophie deſſeche les ſols les plus rians & les plus riches, amene par-tout la dévaſtation & la ſolitude, & convertit en décombres, des royaumes qui ont brillé 20 ſiecles entre tous les empires de la terre. *Poſuit deſertum in ſtagna aquarum, & terram ſine aquâ in exitus aquarum.* — *Poſuit flumina in deſertum, & exitus aquarum in ſitim; terram fructiferam in ſalſuginem a malitiâ inhabitantium in eâ.* Pſal. 106.

notre paſſage un peuple nombreux, qui venoit même des endroits éloignés de notre route; il nous ſuivoit en pouſſant des cris de joie, en demandant notre bénédiction, & en nous offrant ſes vœux pour la fin des maux de l'Egliſe, & pour notre prompt retour dans notre patrie. Par-tout nous étions annoncés par le bruit des cloches & de la mouſqueterie. Les alcades, ou maires, les corps ſéculiers & réguliers venoient nous haranguer. On ſe faiſoit un plaiſir de pourvoir à nos logemens; on nous offroit des rafraîchiſſemens, quelquefois même nous avons été défrayés de tout malgré nos inſtances, & quand nous inſiſtions pour nous acquitter, on nous répondoit que Dieu payoit toujours aſſez les ſervices rendus à ceux qui ſoutiennent ſa cauſe. „

„ *L'uſage dans cette partie d'Eſpagne eſt de baiſer la main des évêques, & les bons Catalans, dont la foi eſt auſſi active que démonſtrative, nous ont prodigué ce témoignage de reſpect. Mrs. les gouverneurs des villes & pays que nous avons parcourus, nous ont reçus avec les mêmes égards, & vous jugez bien que notre réception à Mont-Serrat n'a été ni moins diſtinguée ni moins touchante, que les autres. Tant de marques de foi & de catholicité ſont conſolantes ſans doute; mais elles ſont mêlées d'amertume, ſi on les compare à l'odieux traitement, qu'éprouvent dans notre malheureuſe patrie les évêques fideles à leur devoir, & les vrais miniſtres de la Religion.* „ (*a*)

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 1 *Octobre*). LL. MM. continuent à jouir des agrémens que leur offre

(*a*) Voilà donc cette Eſpagne que les philoſophiſtes nous peignent comme le ſéjour de la barbarie & de l'ignorance, qui donne à la France un ſpectacle de vertu & de bonheur que celle-ci ne connoît plus; qui jouit de la paix, de la ſécurité, de l'ordre & d'un calme profond que lui aſſure l'attachement des peuples aux principes chrétiens, & qui, au moment où la France ſe diſſout & ſe perd dans l'abyme, comme un vaiſſeau froiſſé par la tempête, en recueille les débris avec l'empreſſement le plus vif & la plus ingénieuſe charité!

le ſéjour de Weymouth. Le roi a été dernièrement viſiter la petite iſle de Portland ; il étoit accompagné des lords Cheſterfield & Courtoun, & des colonels Garth & Gwyn, ſes écuyers. Après avoir viſité tout ce qu'il y avoit de curieux dans le château, & fait le tour de l'iſle, ſa majeſté eſt revenue à 3 heures à Glouceſter-Lodge. La reine qui avoit eu une légere indiſpoſition, ſe trouve parfaitement rétablie. Le roi & la famille royale ſeront de retour dans la capitale vers le 12 de ce mois.

M. Fawkener de retour de Pétersbourg & en dernier lieu de Varſovie, a remis au roi des dépêches de la Pologne. Leur contenu ayant été examiné le 23 par les miniſtres en préſence du roi à Weymouth, ils ſe rendirent enſuite dans la capitale, où ils firent d'abord aſſembler un conſeil, pour s'en occuper. Mrs. Pitt & Dundas & le lord Grenville dreſſerent la réponſe, qui fut le même ſoir expédiée à M. Hailes, miniſtre de cette cour à Varſovie. On ne connoît pas juſqu'ici l'objet de ces dépêches, ni de celles reçues du chevalier Ainſlie ambaſſadeur à Conſtantinople ni d'autres expédiées de Berlin par M. Ewart, qui furent remiſes au roi, le 24. Sa majeſté, après en avoir examiné le contenu, les renvoya à M. Pitt, qui fit venir ſur le champ chez lui deux ſecrétaires d'état & l'orateur de la chambre des communes, qui reſterent en conférence juſqu'à une heure après minuit.

On reçut le 23, à la tréſorerie le conſentement royal qui a été donné par S. M. conformément à l'acte du parlement, pour le ma-

riage de S. A. R. le duc d'Yorck avec la princeſſe-royale de Pruſſe; il fut auſſi-tôt expédié au lord chancelier qui doit y faire appoſer le grand ſceau. Après cette formalité, il ſera expédié un courier à Berlin, où l'on attend cette piece pour célébrer le mariage.

Il eſt arrivé derniérement des lettres particulieres des Indes Orientales, qui annoncent que l'importante forteresſe de Darwar eſt tombée entre les mains des Anglois vers la fin du mois de Mars dernier. Cette priſe qui eſt principalement due à la valeur des troupes commandées par le colonel Frederik, ſoutenues par les Marattes, contribuera beaucoup à la jonction de l'armée du général Abercrombie à celle du lord Cornwallis. Nous attendons des lettres officielles ſur cet objet.

La cour des directeurs de la compagnie des Indes a arrêté d'envoyer vingt-quatre vaiſſeaux cette année dans ſes différens établiſſemens, ſavoir : huit pour Madras & le Bengale; deux pour Bombay; un pour le Bengale & Bencoolen, & treize pour la Chine.

Il s'eſt manifeſté ici dans le courant du mois dernier deux incendies. Douze maiſons furent brûlées dans Wardour Street, & 50 autres, & un grand nombre de magaſins remplis de marchandiſes, furent la proie des flammes dans le quartier Cherry Garden Stairs, le long de la Tamiſe. Le feu ſe communiqua aux vaiſſeaux qui ſont en très-grand nombre dans cet endroit; on en arrêta heureuſement les progrès; deux ſeulement furent conſumés.

Le marquis de la Luzerne, ambaſſadeur de la cour de France, auprès de S. M. Britan-

nique, eſt décédé le 14 du mois dernier à Southampton. M. Barthelemy, chargé des affaires de France, continuera ſeul à gérer celles de l'ambaſſade, juſqu'à ce qu'il ſoit nommé un ſucceſſeur à M. de la Luzerne.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le 28 Septembre*). Le couronnement de l'impératrice, en qualité de reine de Bohême, a eu lieu, le 12 du mois dernier, avec toutes les formalités d'uſage. Malgré la multitude d'étrangers que la cérémonie & les circonſtances ont amenés à Prague, les fêtes qui ont eu lieu à cette occaſion, ſe ſont paſſées tranquillement. Il y eſt arrivé dernièrement un accident à l'empereur, dans une promenade en voiture qu'il faiſoit avec l'archiduc François. La voiture verſa, mais par un bonheur ſingulier, ſa majeſté n'eut point de mal, non plus que ſon alteſſe. L'archiduc Joſeph en eſt de retour depuis le 20 de ce mois; l'archiduc Palatin de Hongrie arriva le lendemain, & ne reſta ici qu'un jour, étant parti le 22 pour Bude.

Il paroît que notre gouvernement veut enfin réprimer efficacement l'audace des écrivains impies. Le fameux baron de Trenck, qui recevoit de l'empereur une penſion, fixée depuis peu à 15 cens florins, à condition qu'il ne quitteroit point Vienne, & ſe déſiſteroit d'écrire dans le genre qui caractériſe ſes productions, avoit quitté cette capitale ſans permiſſion du commandant-général, & s'étoit rendu à Peſt en Hongrie, où il vouloit faire impri-

imprimer une brochure, dont la cenſure n'a pas voulu permettre la publication. Par eſprit de vengeance, il ſe mit à compoſer un écrit contre les cenſeurs, qui ſe ſont plaints au prince de Cobourg, commandant-général de Hongrie, qui l'a fait arrêter & conduire ici où il eſt encore en priſon.

Trois couriers arrivés ſucceſſivement de Paris, nous ont apporté la nouvelle que S. M. très-chrétienne a accepté la conſtitution. Le premier de ces couriers deſcendit le 23 chez le prince de Kaunitz; & après avoir remis les dépêches qui étoient à ſon adreſſe, il continua ſa route pour la Bohême, où il devoit également remettre des dépêches dans les mains de l'empereur. Le ſecond arriva le 26 au ſoir, chez M. le marquis de Noailles, & fut ſuivi du troiſieme, qui étoit le courier ordinaire, porteur des lettres particulieres qui toutes confirment cette nouvelle. On eſt impatient de ſavoir quelle ſenſation cet événement fera ſur notre cour.

C'eſt par la voie directe de Conſtantinople qu'on a eu ici la nouvelle du combat naval, qui s'eſt donné le 11 Août dans la mer Noire, entre les flottes Ruſſe & Ottomane. L'action s'eſt engagée avec une vivacité égale de part & d'autre. Les Ruſſes avoient l'avantage du vent, & leur feu étoit plus ſoutenu; de ſorte que le capitan-bacha crut devoir mettre fin au combat en ſe repliant toujours vers le canal, où, après la bataille, quelques-uns de ſes vaiſſeaux entrerent criblés de coups. La flotte Turque parut à Conſtantinople comme en

triomphe, emmenant quelques chaloupes Ruſſes dont elle s'étoit emparée; & le capitan-bacha donna à ſa cour la nouvelle d'une victoire, tout comme M. d'Uſchakow l'a donnée au prince Potemkin qui, à ſon tour, en a expédié l'avis au prince Galitzin, ambaſſadeur de Ruſſie près de notre cour.

Des lettres particulieres de Buchareſt, en date du 12 de ce mois, portent qu'il paſſoit & repaſſoit continuellement des couriers entre le prince Repnin qui ſe trouvoit à Iſmaïl & le grand-viſir qui s'étoit retiré à Schiumla. Selon ces lettres, le grand-viſir inſiſte qu'après la ceſſion d'Oczakow & celle du diſtrict qui ſépare le Bog du Nieſter, tous les articles du traité à conclure ſoient réglés d'après celui de Kainardgy. Les Ruſſes, de leur côté, prétendent : 1°. que la fortereſſe de Choczim ſoit raſée; 2°. que Bender & Akierman reſtent dans l'état où elles ſont ſans qu'on puiſſe en augmenter les fortifications; 3°. qu'en nommant un hoſpodar de la Moldavie, la Porte renonce au droit qu'elle prétend de pouvoir le dépoſer à ſon gré, mais que, dans tous les cas où elle auroit à ſe plaindre du prince en queſtion, elle le faſſe juger par un divan aſſemblé à cet effet, & en préſence du conſul de Ruſſie; 4°. que tous les priſonniers Ruſſes ſoient élargis ſans rançon; 5°. que la Ruſſie ne ſoit plus tenue de fournir aux ſujets Turcs du ſel des ſalines de Kinburn; 6°. que la Porte reconnoiſſe le droit acquis par la Ruſſie de protéger la Géorgie, la Mingrelie, l'Imerette ainſi que toutes les peuplades libres, habitant le long du Caucaſe, qui ſe ſont ſoumiſes vo-

lontairement à la Ruſſie ; 7°. que tous les vaiſſeaux de guerre Ruſſes venant de la mer Noire, au moins ceux de 36 canons, aient la liberté de traverſer le canal de Conſtantinople ; 8°. que la Ruſſie puiſſe établir des conſuls dans les ports de l'empire Ottoman même dans ceux où il n'y en avoit point avant la guerre ; 9°. qu'il ſoit permis aux navires marchands Ruſſes d'avoir un magaſin à eux dans Conſtantinople ; 10°. enfin, que les productions de la Ruſſie ne paient, une fois pour toutes, que cinq pour cent d'entrée & deux de tranſit. Il eſt aiſé de prévoir que, ſi ces prétentions ſont telles qu'on vient de les tracer, les négociations traîneront encore du tems.

Fin du traité de paix entre S. M. I. R. & la Porte Ottomane.

IX. Les hautes parties-contractantes, deſirant de faire renaître le plutôt poſſible le commerce qui eſt le fruit de la paix, & d'étendre à la claſſe utile des marchands le bénéfice du retour au *ſtatus quo* ſtrict, fixé par les articles II & III ci-deſſus, ſtatuent, que l'intervalle de la guerre, comme tel, ne doit apporter aucun préjudice aux ſujets reſpectifs, c'eſt-à-dire, ni aux ſujets impériaux & royaux dans l'empire Ottoman, ni aux ſujets Ottomans dans la monarchie Autrichienne ; mais qu'il eſt libre aux uns & aux autres de reprendre leurs affaires là où ils les avoient laiſſées à l'époque de la déclaration de guerre, de faire valoir tous leurs droits & prétentions quelconques antérieures à la guerre, de répéter leurs créances & effets, d'interpeller leurs débiteurs, de demander des indemnités à titre de paiement refuſé, ou dommages ſoufferts, lors de la déclaration de guerre, contre la teneur des articles XVII de Belgrade & XVIII

du traité de commerce de Paſſarowitz, de réclamer enfin, dans tous ces cas, l'aſſiſtance des tribunaux & des gouvernemens reſpectifs, leſquels, de leur côté, feront rendre à cet égard prompte & impartiale juſtice, ſans admettre jamais, comme une exception légitime, le laps de tems du chef de la durée de la guerre.

X. Il ſera donné aux commandans & gouverneurs limitrophes des deux empires, en les rendant même perſonnellement reſponſables de l'exécution, les ordres les plus précis & les plus ſtricts, ſur le prompt rétabliſſement de la police générale, de la tranquillité publique & du bon voiſinage, dans toute l'étendue des confins, l'inviolabilité des bornes replacées par les commiſſaires reſpectifs, le ſoin d'empêcher les empiétemens, les incurſions & les dévaſtations, celui de procurer les réparations des injures & dommages, celui enfin de punir les contrevenans & les coupables, ſelon la gravité de leurs délits & crimes, en procédant à cet effet d'après les regles & principes fixés par les traités & les arrangemens précédens entre les deux hautes cours, pour faire rentrer inceſſamment toutes choſes dans leur état ancien, régulier & paiſible.

XI. Il leur ſera en même tems enjoint ſérieuſement & recommandé de protéger les ſujets de l'autre partie, que leur commerce ou affaires obligeront à paſſer les confins & à voyager dans l'intérieur des provinces, à deſcendre & à remonter librement les rivieres ; obſervant & faiſant obſerver à leur égard, non-ſeulement les offices de l'hoſpitalité, mais auſſi tous les articles & diſpoſitions des traités, conventions & actes, confirmés aux articles 2 & 3 ci-deſſus, ſans en exiger, ni permettre qu'il en ſoit exigé à tel titre que ce puiſſe être, d'autres rétributions ou droits, que ceux qui y ſont fixés pour les perſonnes & pour les marchandiſes de l'autre partie.

XII. Et, quant à l'exercice de la Religion ca-

tholique-chrétienne dans l'empire Ottoman, ſes prêtres, ſes ſectateurs, ſes égliſes à entretenir ou à réparer, la liberté du culte & des perſonnes, la fréquentation & la protection des lieux ſaints, de Jéruſalem & d'autres endroits, la ſublime-Porte Ottomane renouvelle & confirme, d'après la regle du *ſtatus quo* ſtrict, non-ſeulement les privileges aſſurés par l'article 9 du traité de Belgrade à cette Religion, mais auſſi ceux qui ont été poſtérieurement concédés par ſes firmans & autres actes émanés de ſon autorité.

XIII. On enverra de part & d'autre des miniſtres du ſecond rang, tant à l'occaſion de cette heureuſe paix, que pour annoncer, ſelon l'uſage ancien, l'avénement des auguſtes ſouverains reſpectifs au trône de leurs ancêtres. Ces miniſtres ſeront reçus avec le cérémonial, honneurs & traitemens uſités entre les deux cours, & jouiront, en vertu du *ſtatus quo* ſtrict, de toutes les prérogatives du droit des gens & autres immunités attachées à leur caractere, d'après les articles des traités & l'obſervance établie. Il en ſera de même des ſucceſſeurs de l'internonce & miniſtre-plénipotentiaire impérial & royal, réſidans auprès de la ſublime-Porte Ottomane, eu cependant égard à la différence du rang dont ils pourront être revêtus, ainſi que de leurs ſubalternes, ſuites, gens, domeſtiques, maiſon. Et, comme pluſieurs de leurs couriers venant de la cour impériale, ou allant vers elle, ont été dépouillés avant la guerre, la ſublime-Porte non ſeulement ne négligera aucun moyen qui puiſſe procurer le dédommagement des effets déprédés; mais elle prendra auſſi les meſures les plus efficaces & les plus ſolides, afin que ces couriers puiſſent déſormais aller & venir avec toute ſureté & protection.

XIV. Deux inſtrumens originaux, parfaitement conformes, du préſent traité, l'un en langue françoiſe, dont on s'eſt ſervi pour la commodité, &

l'autre en langue turque, ſeront ſignés, le premier des deux miniſtres-plénipotentiaires impériaux & royaux, & le ſecond des trois miniſtres-plénipotentiaires Ottomans, échangés l'un contre l'autre par l'entremiſe des miniſtres-plénipotentiaires-médiateurs, & envoyés reſpectivement aux deux hautes cours-contractantes; après quoi & dans l'eſpace de 40 jours, à compter de celui de la ſignature, ou plutôt ſi faire ſe peut, les diplômes ſolemnels de ratification, ſignés par les deux auguſtes ſouverains, ſeront pareillement échangés par le miniſtere de la même médiation, entre leſdits plénipotentiaires-contractans, avec des copies légaliſées de tous les traités, conventions & actes, renouvellés, confirmés & perpétuellement obligatoires pour les deux empires. En conſéquence de quoi, & en vertu des pleins-pouvoirs de S. M. Imp. & apoſtolique, nous Pierre-Philippe baron d'Herbert-Rathkeal, & nous François comte Eſterhazy de Galantha, ſes miniſtres-plénipotentiaires au congrès de paix, avons ſigné le préſent traité & inſtrument authentique de paix, & y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Sziſtova, à la ſalle des conférences, le 4me jour du mois d'Août l'an de grace 1791.

(*L. S.*) Le baron d'Herbert-Rathkeal.

(*L. S.*) Le comte François Eſterhazy de Galantha.

Nous plénipotentiaires de S. M. le roi de Pruſſe & de S. M. le roi de la Grande-Bretagne & de L. H. P. les Etats-Généraux des Province-Unies, ayant ſervi de médiateurs à l'ouvrage de la pacification, déclarons, que le traité de paix ci-deſſus, entre la cour impériale & royale & la ſublime-Porte Ottomane, avec toutes les clauſes, conditions & ſtipulations qui y ſont contenues, a été conclu par la médiation de L. M. les rois de Pruſſe & de la Grande-Bretagne & de L. H. P. les Etats-Généraux des Provinces-Unies; en foi de quoi, nous

avons ſigné les préſentes de notre main & y avons fait appoſer le cachet de nos armes.

Fait à Sziſtova, ce 4 Août 1791.

(*L. S.*) Jérome marquis de Luchesini.
(*L. S.*) Robert Murray-Keith.
(*L. S.*) R. de Haeften.

BERLIN (*le 27 Septembre*). Dimanche dernier, le double mariage des deux princeſſes de Pruſſe fut annoncé & publié dans cette capitale; & comme le même jour on célébroit l'anniverſaire de la naiſſance du roi, la cour s'aſſembla dans les appartemens de Montbijou, chez la reine regnante où il y eut grand dîner. A cette même occaſion les fiançailles des illuſtres époux furent célébrées en préſence de tous les princes étrangers qui ſe trouvent ici, de la généralité, des miniſtres nationaux, ainſi que de ceux d'Angleterre & de Hollande. En même tems, le roi remit à la princeſſe Fréderique, comme un préſent de nôces, un collier de brillans parmi leſquels 3 gros diamans ſolitaires, & à la princeſſe Guillelmine un bouquet de brillans, le tout d'un très-grand prix. Le ſoir il y eut grande cour chez le roi.

Le général de Mollendorff, gouverneur de cette réſidence, eſt parti le 20 pour Potzdam, afin d'y aſſiſter aux manœuvres d'Automne. —— L'ambaſſadeur de la cour Ottomane a eu avant-hier ſon audience de congé, & le 1 Octobre, il repartira pour Conſtantinople.

FRIBOURG en Suiſſe (*le 15 Septembre*). L'établiſſement des Religieux de la Trappe ſe conſolide parmi nous *, par les ſoins des chefs de ce très-catholique canton, & par les diſpoſitions tout-à-fait édifiantes de ces pieux cénobites. Par

* Voyez les Journ. du 1 Mai 1791, p. 65. — 15 Août, p. 632.

une condition bien honorable aux uns & aux autres, il a été arrêté d'une part & accepté de l'autre, que ſi jamais le relâchement s'introduiſoit dans cet auſtere inſtitut, dès-lors toutes les conceſſions qu'on leur a faites à Fribourg, viendroient à ceſſer. On raconte les choſes les plus intéreſſantes du voyage qu'ils ont fait à travers la France, où le fanatiſme de l'impiété les a outragés de la maniere la plus indigne & la plus humiliante pour les orgueilleux coryphées de cette ſecte. Si la colonie de 24 Religieux, reçue dans ce canton, n'eſt pas ſuivie de tous les autres, c'eſt que notre illuſtre ſénat a dû limiter le nombre, pour que la ſubſiſtance & l'habitation fuſſent proportionnées à l'hoſpitalité qu'on pouvoit leur accorder; mais le nombre pourra s'en augmenter dans la ſuite avec la permiſſion du ſénat. Il eſt dans ce pays des ames chrétiennes & généreuſes qui ne tarderont pas d'en donner les moyens.

FRANCE.

PARIS (*le 7 Octobre*). La clôture de l'aſſemblée s'eſt faite le 30 du mois dernier, par une ſuite de petits décrets, de petites nouvelles, de petits remercimens. Le maire de Paris parut à la tête de la municipalité, & parfuma le manege de ſon encens académique. Le directoire du département de Paris vint auſſi jetter l'encens à poignée devant l'idole du jour, qui ne devoit plus être celle du lendemain. Vers les quatre heures du ſoir, le roi arriva à l'aſſemblée. Il y prononça, debout & découvert, un diſcours ſouvent interrompu par

des applaudiſſemens. Ce diſcours n'eſt qu'une répétition de ceux qu'il avoit déjà tenus avant ſa proteſtation du 21 Juin. Il dit qu'il avoit notifié ſon acceptation aux puiſſances étrangeres ; qu'il étoit le plus libre de tous les princes &c. Il y a une choſe néanmoins, qu'il faut obſerver ; il y témoigne qu'il auroit deſiré que le corps conſtituant ne ſe fût pas ſéparé avant d'avoir vu par lui-même l'eſſai de ſon ouvrage. Le préſident répondit au roi en ſtyle conſtitutionnel. Dès que S. M. fut ſortie de la ſalle, le préſident dit : *L'aſſemblée-nationale conſtituante déclare que ſa miſſion eſt remplie, & que ſes ſéances ſont terminées.* Aux quatre derniers mots près, il y a dans ce peu de paroles, autant de menſonges que d'idées. Ce n'étoit pas une aſſemblée-nationale ; elle n'étoit pas conſtituante ; elle n'a rien moins rempli que ſa miſſion. Ainſi s'eſt terminée cette trop mémorable aſſemblée de laquelle on peut dire ce que M. l'abbé Maury a dit lui-même : *Telle vie, telle mort.*

Cette aſſemblée n'eſt donc plus ; & le ſoin de ſa réputation, de ſon honneur, de ſa gloire, le vœu bien prononcé de l'empire, n'ont pu lui arracher le compte de ſon adminiſtration des finances ; car il ne faut faire aucune attention à l'état préſenté par M. de Monteſquiou, que M. l'abbé Maury a appellé un *roman rempli de fauſſetés & d'impoſtures.* Les membres du côté gauche fuient à préſent, & ſe ſauvent ſur toutes les routes de la France. Pluſieurs vont cacher leur honte, leurs remords, & ſe dérober à la reſponſabilité, loin de leur

patrie, fumante des feux qu'ils ont allumés, & du ſang qu'ils ont fait répandre.

On élevera des monumens aux nouveaux légiſlateurs, s'ils réparent les maux qu'ont fait leurs devanciers. Mais comment l'eſpérer? Tous nos malheurs viennent de l'extravagante conſtitution qui nous a été tracée par le fer & le feu, & elle interdit aux nouveaux députés le droit d'y porter un regard réformateur.

Il eſt reconnu que nos arts, notre commerce ſont détruits; que toutes les fortunes particulieres ſont bouleverſées, & la plupart anéanties, ſur-tout celles de cette claſſe d'hommes la plus nombreuſe, la plus active, la plus induſtrieuſe, de cette honnête bourgeoiſie qui peuploit les villes, & jouiſſoit d'une douce médiocrité, acquiſe par d'utiles travaux. Abuſée quelques inſtans par les trompeuſes promeſſes de nos démagogues, elle déteſte depuis long-tems cette révolution qui l'écraſe. Elle demande où eſt le bien général quand tout le monde eſt ruiné. La fortune publique eſt-elle en meilleur état? On ſait qu'en huit mois le *deficit* a paſſé 325 millions : ce qui donne pour un an au-delà de 433 millions, ſans compter celui qui réſultera des liquidations d'une foule innombrable d'offices ſupprimés.

Cependant l'on ne ſe flatte plus de l'eſpoir de vendre beaucoup de biens du domaine & du clergé pour remplir le vuide. Les acquéreurs d'ailleurs ne paient comptant qu'une très-petite partie du prix de leur acquiſition. Cette reſſource déſormais n'alimentera peut-être pas le tréſor public pendant 8 jours dans l'eſpace d'une année. Ainſi la banqueroute tant redoutée eſt faite,

ſoit qu'on fabrique ou non de nouveaux aſſignats; à moins d'un nouvel ordre de choſes, qui reſtitueroit ſes propriétés à la nobleſſe & au clergé; car alors le produit de leur généroſité & de leurs efforts, ne peut pas ſe calculer; mais à préſent nous ſommes dans la plus alarmante ſituation pécuniaire.

Notre état civil & politique eſt-il meilleur? Au dedans nous ſommes dévorés par la diſcorde la plus meurtriere. Nous ne tracerons pas le tableau de tous les crimes dont l'état eſt inondé. Chaque jour, chaque heure, chaque minute apporte ici la nouvelle d'un meurtre, d'un incendie, d'une ſédition. Tel eſt l'excès de nos calamités, que les plus horribles perſécutions, les vols, les brigandages, les actes de deſpotiſme des nouvelles autorités, ne peuvent plus même être la matiere d'une nouvelle; & dans une centaine de journaux que chaque lever du ſoleil voit éclore, on ne trouve de place que pour les aſſaſſinats ou les incendies. Il faut être aujourd'hui brûlé ou tué, pour figurer dans une gazette. Le royaume eſt partagé en deux diviſions principales, ſans parler des petites ſubdiviſions. Dans l'une, quelques ambitieux populaciers, les gens ſans aveu, les banqueroutiers, les hommes perdus de dettes ou de crimes, la horde philoſophique, les athées, les déiſtes, beaucoup de proteſtans, des prêtres en ménage, quelques bourgeois ivres de vanité. Dans l'autre, le clergé, la nobleſſe, tous les amis de l'ordre & de la paix, tous les vrais citoyens. Ce dernier parti ſouffre, gémit, ſe taît & ne prend aucune part à l'adminiſtration. Toutes les familles ſont agi-

tées par des diſſenſions inteſtines. Ici, ce ſont des enfans maudits par leur pere, pour s'être jettés hors des ſentiers de la Religion, de la probité & de l'honneur. Là, des freres qui ſe déteſtent, des époux, eſprits forts, qui regardent leurs femmes en pitié, parce qu'elles mépriſent le curé conſtitutionnel. Dans la même maiſon, il y a quelquefois cinq ou ſix opinions oppoſées, ou du moins différentes.

Au dehors, il paſſe pour conſtant, que l'Europe entiere eſt coaliſée pour éteindre notre anarchie; que M. de Romanzow a déployé auprès de Monſieur le caractere d'ambaſſadeur ou d'envoyé de Ruſſie; que dans le courant de ce mois, on va tenir à Aix-la-Chapelle un congrès pour y régler la déclaration des volontés de l'Europe, & diriger les moyens d'exécution.

La France eſt ſans doute dans un état mille fois plus déplorable qu'elle ne l'étoit avant ſa *régénération*; & c'eſt une très-grande preuve contre les remedes qu'on a jugé à propos de lui adminiſtrer. Elle vient de changer de médecins : de nouveaux docteurs s'apprêtent à lui tâter le pouls, & l'on attend leurs premieres ordonnances. S'ils continuent le régime de leurs prédéceſſeurs, c'en eſt fait de la malade. C'eſt un moment bien propre à réveiller la curioſité, que celui de la naiſſance de cette légiſlature (*a*). Quel eſprit va regner dans ſes

(*a*) „ Rien ne prouve mieux l'audace des entrepriſes criminelles des premiers députés, dit „ un journaliſte Pariſien, que de voir arriver des „ ſeconds, aſſez téméraires pour leur ſuccéder & „ pour prendre ſur eux le poids énorme dont ils „ ſe chargent. Il ſemble que des furieux qui, d'une

délibérations? Quels principes vont dicter ſes décrets? Quels ſont les orateurs qui vont briller à la tribune? Quels ſeront les chefs de la majorité? Quels héros ſignaleront leur courage dans le parti de l'oppoſition? Voilà ce qui fait aujourd'hui l'objet de l'attente & de l'impatience des différens partis. Les députés ne

---

„ main ſacrilege, ont renverſé les autels & le „ trône, ont détruit l'édifice du gouvernement „ François qui ſubſiſtoit avec gloire & ſplendeur, „ depuis quatorze ſiecles, ne devoient & ne pou„ voient point trouver de ſucceſſeurs : ils en ont „ cependant; il ſe préſente des François aſſez té„ méraires pour aller ſe placer au milieu des rui„ nes & des décombres de cette belle monarchie; „ & là, d'un front qui annonce l'audace & le cri„ me, ou un courage chrétien, dire à la nation „ Françoiſe, aux peuples de l'univers, qui jettent „ ſur eux des yeux étonnés : *Nous venons conſom„ mer les crimes de nos prédéceſſeurs, ou, nous ve„ nons les couvrir eux-mêmes d'une ignominie à ja„ mais ineffaçable : vengeurs de la majeſté divine, „ vengeurs de la majeſté humaine, nous rétabliſſons „ les autels & le trône.* Sans doute, il n'y a point „ de milieu pour les députés actuels : il faut ou „ conſommer la ruine de la Religion & de la mo„ narchie, ou eſſayer à les relever l'une & l'au„ tre. Mais une idée auſſi noble & auſſi grande „ n'a jamais pu naître dans les aſſemblées crimi„ nelles *des Propagandiſtes*, d'où ſortent les mem„ bres de la légiſlature actuelle. C'eſt du ſein im„ pur de ces ſociétés infernales que ſont ſortis tous „ les crimes qui ont couvert la ſurface du royau„ me d'incendies, de meurtres & de carnage; & „ comment eſpérer que la nobleſſe des ſentimens „ qui n'a pour baſe que la vertu, puiſſe jaillir de „ cette ſource empoiſonnée?

ſe montrent pas eux-mêmes moins impatiens d'exercer leurs fonctions; ils frémiſſent à l'entrée de la barriere, brûlans du deſir de ſe lancer dans la lice légiſlative. Cette démengeaiſon de faire des loix, cette *nomomanie* eſt une des maladies politiques les plus funeſtes. Les amis de l'ordre & de la tranquillité publique ne remarquent qu'avec effroi l'extrême vivacité & la fougueuſe ardeur de nos nouveaux maîtres; c'eſt juſqu'ici le trait qui paroît dominer le plus dans leur caractere : on diroit qu'il y a dans leur tête plus de nître & de ſalpêtre que de ſaine politique. Les mouvemens tumultueux qui agitent déjà les délibérations ſur les objets les plus ſimples & les moins importans, ſemblent être les précurſeurs des terribles orages qu'exciteront un jour des queſtions plus intéreſſantes. (*a*)

Mably, *Entr. de Phocion.*

(*a*) „ Rien ne prouve mieux qu'un état agit ſans „ principe & ſans ſyſtême, dit un auteur, que le „ grand nombre de loix dont il accable les ci„ toyens. Un légiſlateur habile va à la racine des „ abus qu'il veut arrêter, la coupe, & l'ordre eſt „ rétabli par une ſeule loi..... Un état qui n'a „ point d'objet fixe, ou qui ne conſulte pas même „ la nature des choſes, doit néceſſairement beau„ coup multiplier ſes loix, parce qu'il n'agit que „ relativement aux circonſtances dans leſquelles „ il ſe trouve, & que ces circonſtances changent „ & varient continuellement. C'eſt un grand mal„ heur, quand les loix ſont en ſi grand nombre, „ qu'on ne daigne plus s'en inſtruire, & qu'elles „ ſont pour la plupart ignorées de ceux-mêmes qui „ font une étude du droit public & de la juriſ„ prudence d'une nation. La coutume & la routine „ uſurpent alors l'autorité qui n'appartient qu'aux

Nous n'entrerons pas dans le détail des débats qui ont eu lieu dans les premieres ſéances, d'ailleurs peu importantes. Dans la ſéance du 1 de ce mois, les membres s'étant raſſemblés, M. Camus, archiviſte, a fait l'appel nominal. Les députés ſe ſont trouvés au nombre de 434. Le plus âgé de tous, M. Bataut, a été inveſti proviſoirement de la terrible ſonnette. On a fait la motion de ſe conſtituer *aſſemblée-nationale légiſlative.* Des voix ſe ſont élevées pour demander qu'il fût avant tout procédé à la vérification des pouvoirs. On a décidé que l'aſſemblée ſe diviſeroit en 10 bureaux, dans chacun deſquels on répartiroit 8 départemens, ce qui fait 80. On s'eſt enſuite ajourné au lendemain.

Dans la derniere ſeſſion, les chars brillans & pompeux des anciens légiſlateurs obſtruoient les avenues de l'aſſemblée; dans celle-ci, on n'en remarquoit aucun. Les nouveaux légiſlateurs, modeſtes comme la plupart de leurs prédéceſſeurs quand ils arriverent dans la capitale, ſe ſont rendus à pied à l'aſſemblée. On a généralement obſervé qu'ils ſe ſont preſque tous placés du côté gauche.

Dans la ſéance du 2, on a continué la vérification des pouvoirs. On a diſcuté enſuite ſi on conſtitueroit l'aſſemblée *par aſſis & levé*,

„ loix; & c'eſt le propre de la coutume & de la „ routine, de n'avoir rien de fixe, & en ſe prê- „ tant aux événemens, d'ouvrir la porte aux in- „ juſtices les plus criantes „. ——— Autres réflexions ſur la multitude & le changement des loix dans un état, 15 Décembre, 1789, p. 612 & autres *ibid.*

ou ſi l'on auroit recours à l'appel nominal. Ce dernier moyen a été employé, & ſon réſultat a appris que l'aſſemblée s'eſt conſtituée en *aſſemblée-nationale légiſlative.* —— La ſéance ſuivante a été preſqu'entiérement remplie par des dépouillemens de ſcrutins. Au troiſieme, M. Paſtoret a été proclamé préſident. On a procédé enſuite à la nomination d'un vice-préſident; & c'eſt M. Ducaſtel qui a été élu.

On a vu que M. d'Eſprémenil avoit voulu lire une Déclaration à l'aſſemblée, & qu'on n'avoit pas voulu l'écouter *. L'inſtant d'après, elle a paru imprimée, & a été bientôt répandue avec profuſion. Cette *Déclaration* eſt ſignée *d'une partie des députés aux états-généraux, touchant l'acte conſtitutionnel.* Elle a cinquante-quatre pages; nous en citerons quelques paſſages.

* Dern. Journ. p. 221.

„ Des hommes convoqués par le roi aux états-généraux, députés par les bailliages aux états-généraux, ſe ſont déclarés ſupérieurs aux bailliages & ſupérieurs au roi. Leurs mandats impératifs à la main, ces mandats qu'ils avoient juré d'exécuter, ils ont fini, après pluſieurs variations ſur le titre qu'ils vouloient prendre, par ſe proclamer, de leur propre autorité, aſſemblée conſtituante. Ils ont défendu aux provinces, c'eſt-à-dire à leurs juges naturels, de ſe raſſembler. Des inſurrections qu'ils n'ont pas réprimées, qu'ils ont même laiſſé qualifier à la tribune *d'accompliſſement du plus ſaint des devoirs*, ils ſe ſont fait un titre pour s'arroger une miſſion nouvelle, une miſſion indépendante, & ſur beaucoup d'objets une miſſion que nul pouvoir en France ne pouvoit leur donner. Ils ont dit au roi: *Vous n'êtes plus celui qui pouvoit nous convoquer & nous diſſoudre.* Ils ont dit aux bailliages:

ges : *Vous n'êtes plus nos commettans, vous n'êtes plus rien, vous n'exiſterez plus.* Ils ont créé des départemens, & leur ont dit : *Nous réglons tous vos pouvoirs, nous vous donnons juſqu'à celui d'être nos commettans, ce qui n'empêchera pas que nous ne ſoyions vos juges.* Ils ont invoqué l'Etre-Suprême, en violant les loix que Dieu lui-même a révélées. Ils ont parlé des droits de l'homme & du citoyen, ſans les fonder ſur leurs devoirs. Ils ont pris les inſpirations de l'amour-propre pour les élans de la liberté, & l'ingratitude envers les anciens bienfaiteurs de la patrie, pour la ſageſſe. Leurs yeux bleſſés des diſtinctions héréditaires n'ont pas vu qu'ils ſubſtituoient l'inégalité des rangs, la hauteur du pouvoir à la dignité de la naiſſance, & les calculs de l'avarice dans tous les peres, aux nobles & légitimes eſpérances de l'honneur.... Ils ont livré les offices publics à la corruption, en croyant les affranchir de la vénalité; les profeſſions, les arts & les métiers, non-ſeulement à l'ignorance, mais à la fraude, en croyant les rendre à la liberté; les engagemens religieux, aux caprices de la licence & de l'impiété, en croyant les ramener aux loix de la nature.... Après avoir établi leur diſtinction perfide entre la diſpoſition & la propriété des biens eccléſiaſtiques dans les mains de la nation, ils ont vendu ces biens comme s'ils n'appartenoient ni à la nation, ni au clergé : dans le ſyſtême de la diſpoſition, la nation n'avoit pas droit de les vendre; dans le ſyſtême de la propriété, la nation n'avoit pas donné ce droit à l'aſſemblée. Ils ont pouſſé le mépris de toutes les loix juſqu'à dépouiller les titulaires eccléſiaſtiques de leurs poſſeſſions. La fortune publique n'a point profité de ces invaſions. Ils ont, avec auſſi peu de juſtice & de fruit, dépouillé le roi de ſes domaines, & changé tous les principes ſur cette matiere. A des limites tracées par la nature, conſacrées par l'habitude, & pluſieurs par d'anciennes capitulations,

ils ont préféré, pour le royaume, une diviſion purement arbitraire. Ils ont embarraſſé l'eſprit des François par un ſerment complexe, qui peut placer à chaque inſtant le citoyen le plus zélé, le ſujet le plus fidele, l'homme le plus ſincere, entre la déſobéiſſance & le parjure.... On a rendu la qualité de citoyen actif indépendante de la Religion, de la profeſſion, & preſque de la propriété. Des juifs, des mahométans, des idolâtres, des comédiens, des hommes ſans aveu, & juſqu'à ceux dont le nom ſeul fait frémir l'humanité, pourront s'aſſeoir ſur les bancs des tribunaux, & du corps légiſlatif: ils veulent qu'on étouffe toutes les répugnances de la piété, de la nature, de la raiſon & de l'honneur. Ils ont refuſé de reconnoître que la Religion catholique, apoſtolique & Romaine, étoit la Religion de l'état. Ils ont uſurpé les droits ſpirituels de l'Egliſe, comme ils avoient envahi les biens temporels du clergé. Ils ont établi le ſchiſme en France. Ils ont décerné des honneurs publics à la mémoire du chef des apôtres de l'irréligion; & pour joindre en faveur de leur ſyſtême déplorable la force de l'opinion & de l'éducation à celle de la loi, ils ont placé le libre exercice de tous les cultes religieux au nombre de leurs diſpoſitions fondamentales, & n'ont pas fait entrer l'enſeignement du chriſtianiſme dans leur inſtruction commune à tous les hommes. Ils ont fait plus: en tolérant, en protégeant, en invitant toutes les ſectes, toutes les religions, ils ont réſervé la miſere, l'opprobre, les exils, les empoiſonnemens, les peines infamantes, les perſécutions de tous les genres aux prêtres de la communion Romaine; &, ce qui ſurpaſſe toutes les horreurs pratiquées juſqu'à nos jours, ce que la poſtérité, quoique avertie par tant d'autres exemples, aura peine à croire, ces filles reſpectables qui ſont dévouées au ſoulagement des malades, ces anges de bonté ſur la terre, ces modeles ſi touchans d'un courage ſurnaturel que la profane antiquité ne pouvoit pas connoître, que la Religion

chrétienne peut ſeule inſpirer & ſoutenir ; en un mot, les ſœurs de la Charité, dont tout le crime étoit de n'avoir pas juré, contre leur conſcience, la conſtitution civile du clergé, ils les ont vues tranquillement entre les mains d'une populace effrénée, qui prétendoit, par d'inſolentes punitions, venger ſes légiſlateurs : ils les ont en quelque ſorte abandonnées, déſignées par leur ſilence à cette abominable & nouvelle juſtice, féconde en outrages plus difficiles à ſupporter que la mort même „.... „ Des armées de brigands déſoloient le royaume, dévaſtoient les propriétés, pilloient, incendioient les châteaux, pourſuivoient & maſſacroient les prêtres & les nobles : c'eſt le moment qu'ils ont choiſi pour ſupprimer dans toute la France la juriſdiction prévôtale : ils ont enſuite anéanti des procédures commencées à l'occaſion de ces mêmes crimes. Aux anciens juges, nommés à vie par le roi, & reçus par les tribunaux, après un examen de capacité, précédé d'une information de vie & de mœurs, ils ont ſubſtitué des juges que le peuple élira pour un tems, & qui ſeront inſtallés ſans examen.... Des tribunaux ſans hiérarchie ; des appels circulaires d'un diſtrict à l'autre, idée biſarre dont ne s'étoit aviſé juſqu'à préſent aucun peuple connu ; le choix définitif des juges d'appel laiſſé aux intimés, avec l'évidente facilité de s'aſſurer de leurs ſuffrages ; autant de juriſprudences que de diſtricts ; un tribunal en apparence de caſſation, mais en effet d'appel, ſeul pour tout le royaume ; l'aſſemblée légiſlative juge en dernier reſſort, après deux caſſations, par le moyen d'un décret qui déclarera la loi ; enfin une haute cour nationale, ennemie-née des miniſtres & des agens principaux du pouvoir royal, paroiſſant, diſparoiſſant au gré du corps légiſlatif, liée à toutes ſes paſſions, flexible à tous ſes mouvemens : telles ſont les inſtitutions par leſquelles on prétend dédommager la nation de ſon ancienne magiſtrature. Et toutefois ils avoient décrété que le pouvoir judiciaire ne pourroit, en au-

cun cas, être exercé par le corps légiſlatif „.....
„ Le roi eſt priſonnier dans ſon palais, l'exercice de l'autorité royale eſt ſuſpendu, la monarchie eſt ébranlée juſques dans ſes fondemens ; les anciennes loix ſont impuiſſantes ; les nouvelles impraticables ou vexatoires ; les mœurs publiques ſont corrompues ; l'eſprit d'agiotage triomphe dans la capitale ; l'eſprit de brigandage infecte pluſieurs provinces ; le poiſon qui circule dans la métropole, gagne les colonies ; la France eſt ſans Religion, ſans roi, ſans armée, ſans flotte, ſans police publique, ſans liberté, ſans argent, ſans commerce, ſans crédit, ſans alliés, & les jours ne s'écoulent qu'en amenant dans les eſprits de nouvelles erreurs, dans les finances de nouveaux embarras, dans les familles de nouvelles calamités, juſqu'au moment terrible, mais inévitable, où l'impoſſibilité abſolue de ſatisfaire aux engagemens publics, forcera l'aſſemblée ou ſes ſucceſſeurs, de laiſſer éclater, comme un coup de tonnerre, ce mot infame qu'elle a défendu de prononcer, *la banqueroute*, ſi le zele de ceux-là même que la révolution a dépouillés, pouvoit laiſſer la France ſans reſſource..... Nous réclamons donc contre l'acte conſtitutionnel décrété par la majorité, comme deſtructif de toutes les autorités, qu'on devoit non-ſeulement reſpecter, mais affermir, celle de l'Egliſe, celle du roi, celle de la nation. Nous réclamons contre tous les décrets, la plupart comme ſouverainement injuſtes, & tous comme eſſenciellement nuls ; & par cette réclamation, fondée, comme on le voit, ſur deux grands moyens qui ſe fortifient mutuellement, ſur deux moyens contre leſquels l'ouvrage de l'aſſemblée viendra ſe briſer tôt ou tard, le défaut de pouvoir & le défaut de juſtice, notre eſpérance, comme notre intention, eſt de laiſſer à notre malheureuſe patrie une reſſource aſſurée contre les maux qui l'accablent & ceux qui la menacent. „

„ Fait & arrêté à Paris, ce 31 Août 1791. „

La ſituation d'Arles cauſe beaucoup d'inquiétude. Cette ville s'eſt miſe en état de défenſe ; elle a nommé, pour commander, M. Lieutaud, brigadier des armées du roi ; il a vingt-cinq mille hommes à ſes ordres ; il a 36 canons de 4 livres de balle. Des 7 portes de la ville, il en a fait murer 5 ; celles qui ſont demeurées ouvertes, ſont défendues chacune par 4 pieces de canon. Les Avignonois & les Comtadins ont formé un raſſemblement de gardes nationales pour marcher contre Arles ; ſous 3 jours, écrit-on le 19, une armée ſera arrivée ſous les murs de cette ville. On ſait que la ville d'Arles eſt une des plus catholiques du royaume, & une des plus éloignées d'applaudir à la deſtruction de l'antique Religion de la France. Encore tout récemment elle a accueilli avec une hoſpitalité tout-à-fait chrétienne le ſacerdoce catholique proſcrit à Niſmes *. Faut-il être ſurpris qu'une telle ville ſe révolte contre la révolte ?... O vues folâtres, foibles & courtes de la démagogie françoiſe, que vous avez gauchement traverſé & ruiné votre propre ouvrage ! Si à l'enſeigne de la liberté, vous aviez joint celle de la Religion, votre ſyſtême devenoit celui de l'Europe entiere. Les rois avoient oublié la ſource & la garantie de leur autorité, ils en rougiſſoient même & s'étoient mis perſonnellement en la place de celui dont ils tenoient tout : le deſpotiſme peſoit ſur les peuples, & tous les regards ſe portoient vers la réſurrection des loix ; lorſque les mouvemens de la France parurent favoriſer ces deſirs, & les em-

* 1 Juillet 1791, p. 383.

bellir par des eſpérances. Mais quand on vit la prétendue liberté en oppoſition avec les principes de ſageſſe, de paix, de ſécurité, de décence & de vertu; quand on entendit au loin le coup affreux qui rompit *la chaîne d'or*, ſelon l'expreſſion d'Homere, *qui joignoit le ciel à la terre*; les cœurs ſe ſont rétrécis, & par un changement pénible & rétrograde, les vrais amans de la liberté ſe ſont retournés vers la ſervitude. Les rois ont profité de cette indéciſion des peuples; & s'ils avoient voulu les fixer, en ſe déclarant ouvertement & par des voies de fait éclatantes en faveur de l'ouvrage détruit par les démocrates, leur regne ſe conſolidoit plus que jamais; & reprenant ſes titres ainſi que ſes regles antiques, il ſe renforçoit par les excès de ſes adverſaires. Mais, ſoit que le Roi des rois fût irrité contre ſes ſubalternes, ſoit qu'il voulût punir & les rois & les peuples par des royautés morcelées & des tyrannies ſans nombre, cette lumiere du bon eſprit n'a pas lui ſur les trônes. Ceux qui les occupent, ou ceux qui les environnent (& qui regnent plus que ceux qui ſont aſſis deſſus) ſubſtituant la fineſſe à la franchiſe, ont voulu tirer parti des contradictions & de l'oppoſition des eſprits. Se défiant également des croyans & des athées, ménageant les uns & les autres, cherchant à affoiblir les uns par les autres, ils ont cru que leur ſceptre ne ſe briſeroit pas, s'il étoit placé entre deux partis contraires. D'accord juſqu'à un certain point avec les démagogues, ils diſſimulent avec art les nuances qui les rapprochent réciproquement; tendant au même but, ils adoptent une marche & une

maniere différente *. Les uns démoliſſent l'antique édifice de la foi, d'une maniere bruſque & violente ; les autres y vont avec plus de ménagement, & mettent à profit la diſpoſition des peuples, pour s'aſſurer l'avantage dans la rivalité du pouvoir. Les uns & les autres voudroient quelquefois ſe liguer contre l'objet de leur haine commune ; mais les uns craignent de crouler avec lui, & les autres de retomber ſous le joug de ceux avec leſquels ils ſe lieroient de trop près.... Et faut-il être ſurpris ſi de ce conflit de politique & d'aſtuce, il ne naît que des réſolutions vaines, des promeſſes, des déclarations, des conventions ſans effet ; ſi les eſpérances de ceux-ci ſe démentent, ſi les terreurs de ceux-là s'évanouiſſent ; ſi l'orgueil eſt arrêté dans ſon eſſor ; ſi la vengeance ſe conſume en menaces ; ſi les opérations des nations & des rois reſtent dans un état d'oſcillation qu'il eſt impoſſible de fixer ; & ſi de la nullité des unes & des autres, il naît enfin un ordre de choſes que perſonne n'a prévu, quoique dans le livre éternel il ſoit écrit en lettres ineffaçables : *Dominus diſſipat conſilia gentium : reprobat autem cogitationes populorum, & reprobat conſilia principum. Conſilium autem Domini in æternum manet.* Pſal. 32.

* 1 Août, p. 518.

Nos évêques intrus donnent quelquefois des inſtructions paſtorales, ſur-tout pour ſe maintenir dans les ſieges envahis ; mais elles ſont ſi gauchement conçues, qu'elles prêtent à rire même à leurs partiſans. C'eſt même une obſervation à faire pour tout littérateur, que

l'étrange différence qui ſe trouve entre les paſtorales des évêques du nouvel ordre & celles des évêques catholiques Romains, ſeuls avoués par Rome. Chez les premiers, c'eſt je ne ſais quel embarras, qui annonceroit ſeul une cauſe pénible à ſoutenir; ce ſont des arguties, des explications forcées; c'eſt une incertitude même qui les trahit comme malgré eux; ſi quelquefois ils cherchent à s'élever, on s'apperçoit que les mouvemens de leur éloquence ont quelque choſe de gêné; ils ſemblent tout honteux de prendre un ton qui n'eſt pas fait pour eux. Ce qui ſe manifeſte le plus dans leurs leçons, c'eſt le dépit contre l'ancien ſacerdoce, dont on voit qu'ils jalouſent inutilement la dignité. La force des raiſons leur manque, ils y ſuppléent par des invectives, des critiques, tantôt directes, tantôt indirectes, qui révoltent toujours, dans un homme accuſé d'avoir uſurpé une grande dignité; en un mot, ils ont l'air plus que novices dans le ton épiſcopal; ils rougiroient de nous parler comme ayant autorité. Dans les productions de nos évêques, reconnus par l'Egliſe univerſelle, quelle différence & pour le ton & pour les choſes! Tantôt ils nous parlent comme les éloquens & vénérables pontifes de toute l'antiquité, parce que tout ce qu'il y eut de grands & d'éloquens orateurs dans les beaux ſiecles de l'Egliſe, avoit parlé pour eux contre les anciens héréſiarques ou ſchiſmatiques. Tantôt cherchant leurs preuves dans des tems plus modernes, c'eſt Boſſuet ou Fénélon qu'ils ſe plaiſent à nous faire entendre, parce que Boſſuet & Fénélon avoient parlé pour eux con-

Erat docens ſicut poteſtatem habens, & non ſicut ſcribæ eorum & phariſæi. Matth. 7.

tre tous les diſciples de Luther ou de Calvin. Tantôt rapprochant les oracles des conciles de tous les ſiecles, ce ſont toutes ces aſſemblées, toujours armées de l'infaillibilité de l'Eſprit-Saint, dont ils nous rappellent les Canons mémorables, parce que toutes les déciſions de ces conciles ſont pour l'Egliſe de tous les ſiecles contre l'égliſe d'un jour. Tantôt enfin, c'eſt de tous nos prophetes, c'eſt de Jeſus-Chriſt ſur-tout, qu'ils nous retracent les expreſſions; parce que toutes les leçons des prophetes & de Jeſus-Chriſt ſont pour eux comme pour ſon Egliſe; parce que toutes les leçons & tous les anathêmes de Jeſus-Chriſt ſont contre l'intruſion & l'uſurpation.

Parmi les pieces qui ont paru dans ce genre, on diſtingue la Lettre paſtorale de Mgr. l'archevêque de Lyon, au ſujet de l'envahiſſement de ſon ſiege. Nous en citerons ces paſſages. „ Comme dans toutes les diſcuſſions relatives „ à la foi & au gouvernement eccléſiaſtique, „ Dieu a pourvu d'un tribunal & d'un juge; „ à l'exemple de S. Athanaſe & de S. Chry„ ſoſtôme, qui dénoncerent l'uſurpateur de „ leur ſiege, l'un au pape Jules, & l'autre au „ pape Innocent I, nous interpellons à la face „ de tout notre dioceſe, le ſieur Lamourette, „ de comparoître pardevant le ſouverain Pon„ tife, Pie VI, pour y entendre déclarer qu'à „ nous ſeul appartient légitimement le ſiege „ épiſcopal de Lyon. Si l'intrus qui en a fait „ l'invaſion, conſerve encore quelque pu„ deur, il ne peut, ſur-tout dans la circonſ„ tance actuelle, où toute autre voie cano„ nique nous eſt évidemment interdite, refu-

„ ſer de reconnoître l'autorité du vicaire de „ Jeſus-Chriſt, ſaiſi de droit de toutes les „ queſtions importantes de l'Egliſe „.... „ A „ ces cauſes, le nom de Dieu invoqué, & en „ vertu de l'autorité dont nous ſommes revêtus, „ comme ſucceſſeurs des Apôtres, & que nous „ avons reçue de Jeſus-Chriſt.... nous dé- „ clarons *intrus & ſchiſmatique* le ſieur „ Adrien Lamourette, lequel, ſans aucune „ miſſion, & contre tous les ſaints Canons, „ a eu l'audace, le 14 du mois d'Avril (pré- „ ciſément le lendemain du jour où le pape „ fulminoit à Rome ſon Bref contre les in- „ trus), de prendre ſolemnellement poſſeſ- „ ſion de notre ſiege épiſcopal, métropolitain „ & primatial.... D'après les décrets des „ ſaints conciles & des ſouverains Pontifes, „ nous diſons & prononçons que la conſécra- „ tion épiſcopale dudit ſieur Adrien Lamou- „ rette eſt *illicite, irréguliere & ſacrilege*.... „ Vu la notoriété du ſchiſme opéré dans no- „ tre dioceſe par l'intruſion du ſieur Lamou- „ rette dans notre ſiege, nous déclarons qu'il „ a encouru les peines & les cenſures de *droit* „ portées par l'Egliſe contre les *ſchiſmati- „ ques*.... Nous faiſons à tous les prêtres ſé- „ culiers & réguliers de notre dioceſe, *in vir- „ tute obedientiæ*, les défenſes les plus ex- „ preſſes de reconnoître directement ni indi- „ rectement le ſieur Lamourette pour leur „ évêque & leur premier paſteur légitime, ni „ de communiquer avec lui, ſoit *in divinis*, „ ſoit dans tout ce qui concerne les fonctions „ épiſcopales, ou la juriſdiction ſpirituelle &c. „

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le 6 Octobre*). Nos ſéréniſſimes gouverneurs ſont depuis quelques jours de retour de leur voyage à Ruremonde. Le 1 de ce mois, ils ſont venus de Lacken à leur palais, accompagnés de l'archiduc Charles, au bruit du canon de nos remparts.

On voit paroître un édit de l'empereur, concernant le ſéqueſtre des biens que les couvens & autres établiſſemens eccléſiaſtiques ſupprimés en France, poſſédoient ſur le territoire des Pays-Bas; & qui ordonne à tous les fermiers, locataires &c. de ne faire aucun paiement, qu'entre les mains de ceux qui ſont commis par ſa majeſté. Cet édit eſt du 14 Septembre.

On commence à croire ici que l'expédition contre la France n'aura pas lieu. La gazette des Pays-Bas annonce que la convention de Pilnitz doit être regardée comme *non avenue*.

Le conſeil de Brabant ſur une requête du procureur-général, a donné un décret en faveur de ſa compoſition actuelle, contre la réſolution des états en date du 16 Juillet. Ceux-ci de leur côté ont proteſté contre ce décret. On diroit que le moyen d'aſſurer l'union, la paix, le contentement général, choſe ſi ſimple & facile lors de la rentrée des troupes Autrichiennes, devient tous les jours plus pénible & plus critique. Il eſt des gens qui attribuent cette eſpece de rétrogradation à une politique trop ſubtile, quoiqu'ancienne & enſeignée par de grands maîtres (*a*). Mais il faut eſpérer

(*a*) *Divide, ut regnes*: vieille maxime qui a quelquefois réuſſi. Mais le trône, dit une autre po-

que ſi de part ou d'autre on ne s'eſt point aſſez prêté à des moyens de conciliation, la faute, quelle qu'elle ſoit, ne ſera pas irréparable.

Nous continuons d'être inondés de tout ce que la ſcélérateſſe unie à la bêtiſe peut mettre au jour, lorſque la liberté ou la licence de la preſſe eſt à ſon comble. Sans parler des fruits de l'impiété & d'une crapuleuſe luxure, le libelles les plus infames continuent à circuler librement contre les chefs de la nation, contre les hommes univerſellement chéris & reſpectés. On a vu paroître en dernier lieu une prétendue *Lettre d'un curé du dioceſe de Treves*, contre le cardinal-archevêque de Malines. L'auteur du libelle y contrôle avec autant d'orgueil que d'ineptie, la Lettre où l'illuſtre prélat parle de l'adoration perpétuelle du S. Sacrement. Le prétendu curé eſt un homme connu par un bon nombre de platitudes de ce genre. Il parle avec une morgue digne de ſon ignorance & de ſon hétérodoxie, de la lumineuſe déclaration du prélat, déclaration demandée par feu S. M. l'empereur, approuvée du ſouverain Pontife, adoptée par les évêques & les états de toutes les provinces-Belgiques.... Le peuple qui aime ſes paſteurs dans la même proportion que ſa foi, en voyant tous les jours ces eſſaims de libelles, ne ſait que penſer. Il ſe permet des conjectures dont l'objet certainement n'exiſte pas, & croit voir les ſymptômes d'un ſyſtême, là où les eſprits

---

litique, qui s'éleve ſur la diviſion, ne ſera jamais bien affermi.

réfléchiſſans ne voient qu'un défaut de police. (*a*)

(*a*) Encore peut-on douter que la police ſoit ſi fort en défaut. L'adminiſtration des poſtes étant le grand véhicule & méme le bureau de ſouſcription pour tous les écrits marqués de l'impiété, de l'obſcénité ou de quelque autre genre d'infamie *, & la police n'ayant aucun pouvoir ſur cette adminiſtration, il n'eſt pas facile de voir comment elle pourroit en arrêter le cours. On l'a déjà dit, ſi les états ne s'arrangent pas avec le monarque pour avoir, ainſi que les autres provinces héréditaires, des poſtes indigenes & nationales, le peuple ſera toujours à la merci de la ſéduction, & la Belgique inondée de tous les fruits de la corruption, & inſtrumens du déſordre.

* Exemples étonnans & incroyables, 15 Juin 1791, p. 817. — Réflex. politiques, patriotiques & économiques ſur cet objet, 1 Août, p. 534.

J'applaudis aux vues ſages & au zele de l'auteur qui m'a envoyé une application des *Threni* de Jérémie, à l'état actuel de la France : mais comme la proſe françoiſe va de ſuite, ſans aucun uſage du texte, le lecteur ne peut ſaiſir la juſteſſe des rapports ſans recourir à la Bible, & confronter un texte avec l'autre : ce qui fait une eſpece de recherche & d'étude d'une choſe dont tout le mérite eſt de ſe préſenter d'une maniere prompte & facile. La piece a d'ailleurs trop d'étendue, ſoit pour l'inférer dans le Journal, ſoit pour lui donner la forme & le ton qui me paroiſſent convenables à la choſe, mon tems étant étrangement circonſcrit & déjà inſuffiſant pour des objets plus urgens. De plus, les traits les plus ſaillans ſe trouvent déjà dans les paraphraſes que j'ai rapportées, 1 Mars 1790, p. 390. 1 Avril 1791, p. 530.

Je remercie les correſpondans qui m'envoient des additions pour le Dictionnaire Géographique ; mais outre que pluſieurs viennent déjà trop tard, la

plupart contrarient la réſolution où je ſuis de ne pas augmenter beaucoup cet ouvrage, qui ſera toujours de 2 volumes in-8vo. Mon intention eſt préciſément d'y fondre la partie de mon *Itinéraire* qui n'y eſt point entré en 1778, & le réſultat des voyages que j'ai faits depuis. Si çà & là je trouve le moyen de corriger les erreurs des géographes qui m'ont précédé, ou de ſuppléer leurs omiſſions, je le fais, quand j'ai là-deſſus des renſeignemens bien ſurs par moi-même ou par quelques-uns de mes amis, témoins oculaires : mais je n'ai garde de ſuivre nos modernes & inutiles voyageurs d'iſle en iſle & de cap en cap, ni d'adopter ce qu'une curioſité admiratrice trouve d'étonnant dans ce qui, à des eſprits raſſis, ſemble ou indifférent ou juſtement ſuſpect.

Quelques perſonnes ont paru mécontentes de ce que dans le *Dictionnaire hiſtorique* je rapporte quelques paſſages en citant, d'une maniere indéterminée, *un critique*, *un théologien*, *un auteur moderne*, *un écrivain impartial*; ils voudroient qu'on nommât toujours l'auteur & le livre. Mais je ne vois pas pourquoi cela ſoit bien néceſſaire, puiſque ces paſſages ne ſont jamais rapportés pour perſuader par voie d'autorité, mais ſeulement par les raiſons & les réflexions qu'ils contiennent & qu'on abandonne au jugement des lecteurs. Et quel eſt le nom qui pourroit accréditer de mauvaiſes raiſons, au jugement des gens ſenſés; ou quel eſt le raiſonnement juſte & ſolide qui perde ſa force & la vertu de perſuader, parce qu'il n'émane pas de quelque homme illuſtre? Si donc l'auteur d'un tel paſſage ne m'a pas paru aſſez célebre pour exprimer ſon nom; ou ſi j'ai cru que des gens à prévention ne peſeroient pas tranquillement les obſervations d'un écrivain qui n'eſt pas de leur parti; ou ſi enfin j'ai cru pouvoir me citer moi-même ſous l'anonyme, dans des matieres que j'avois traitées ailleurs; je ne vois pas quelle inquiétude cela peut donner au lecteur, puiſqu'il reſte le juge abſolu des choſes qu'il a ſous

les yeux, & que ce n'eſt que par elles qu'il faut apprécier les paſſages cités.

Je ſuis fâché de voir quelques-uns de mes lecteurs & amis, gens d'ailleurs raiſonnables, s'occuper ou même s'affliger des gentilleſſes qu'on me dit dans les theſes & diſſertations où ſe déploie le ſavoir & l'éloquence des nouveaux docteurs de la Germanie. Je les prie inſtamment de ſe tranquilliſer entiérement ſur cet objet, ſur lequel je ne prends qu'une ſeule précaution par quelques brins d'amour d'une réputation poſthume. C'eſt de recueillir les jolies choſes & ſur-tout les ingénieuſes épithetes *fanatiſch*, *unwiſſend*, *ſchelm*, *ſchurck* (*a*) &c, que m'adreſſent les illuſtres champions de l'*aufklärung*, & de prier celui qui ſera chargé de rédiger mon billet mortuaire, de les y mettre tous avec le nom de chaque auteur à côté. Je crains ſeulement que par une tardive vanité mes cendres ne ſe glorifient un peu trop de ce genre d'apothéoſe (*b*).

J'ai reçu l'épitre en vers de M. D. P. V. à H. L'auteur approuvera que je paſſe ſous ſilence une piece dont quelques détails me regardent de trop près : mais je n'en rends pas moins juſtice à ſes principes & à ſes talens. Quant à l'eſpece de *Rebus* ou petits paradoxes latins, auxquels il ſemble prendre goût ; ce genre eſt au-deſſous de lui & au-deſſous de la choſe qui en fait ordinairement l'objet.

(*a*) Il eſt vrai qu'un ſouverain eccléſiaſtique m'honore auſſi de ce dernier titre ; mais comme ce n'eſt qu'une imitation ou plagiat fait au R. P. T. & autres grands hommes du jour, la gloire en reſte naturellement aux premiers auteurs.

(*b*) Sans attendre cette tardive conſolation, je jouis dès maintenant de celle qui réſulte d'une haine active & paſſive, auſſi innocente & chrétienne d'une part, qu'elle eſt criminelle & ſacrilege de l'autre. *Nonne qui oderunt te, Domine, oderam?.... Et inimici facti ſunt mihi.* Pſal. 138. — D'un autre côté, & par des rapports oppoſés, mais toujours dans le même ordre de choſes, je goûte le bonheur d'un homme également tracaſſé, qui s'encourageoit dans le ſein de ſes malheurs, par cette précieuſe & ſainte congratulation : *Particeps ego ſum omnium timentium te, & cuſtodientium mandata tua.* Pſal. 118.

La *ſuie de cheminée* eſt le mot de la derniere énigme.

Une main roturiere aſſez ſouvent m'exerce ;
Né dans les bois, en ville j'ai commerce,
Bien ſouvent employé dans le palais d'un roi.
A-t-on fait ce qu'on veut de moi ?
On me met auſſi-tôt ſans façon à la porte.
A connoître mon nom, ſi ton deſir te porte,
Y a-t-il rien, lecteur, qui ſoit plus devant toi ?

Dans le dernier Journal, p. 217. l. 32, qu'il, *liſez* qu'ils. — *p. 231. l. 3,* de rois, *liſez* des rois. — *p. 238. l. 18,* plus de deux ans, *liſez* près de deux ans.

TABLE.

TURQUIE	(*Conſtantinople.*	273
RUSSIE	(*Pétersbourg.*	274
SUEDE	(*Stockholm.*	276
POLOGNE	(*Varſovie.*	278
ITALIE	*Rome.*	279
	Naples.	280
ESPAGNE	(*Madrid.*	*ibid.*
ANGLETERRE	(*Londres.*	285
ALLEMAGNE	*Vienne.*	288
	Berlin.	295
	Fribourg.	*ibid.*
FRANCE	(*Paris.*	296
PAYS-BAS	(*Bruxelles.*	315